



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille

ENTRE

La communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille

Représenté par Michel LEROY autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 novembre 2021

Ci-après désigné par L'EPCI

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Patrick DALLENNES,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil régional des Pays de la Loire,

Représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021

Ci-après désignée par « la Région »

Le Conseil départemental de la Sarthe,

Représenté par le Président du conseil départemental, Monsieur Dominique LE MENER, dûment habilité à signer le présent contrat

Ci-après désignée par « le département »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Présentation du territoire

La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (VBA) est née le 1er janvier 2017 de la fusion des Communautés de communes du Pays Calaisien et d'une partie du Val de Braye. La CCVBA s'étend sur 415km² et compte 15 380 habitants. Elle comprend 19 communes. La CCVBA est située dans la région Pays de la Loire à l'Est du département de la Sarthe, entre le Mans et Vendôme. L'intercommunalité est limitrophe avec le département du Loir-et-Cher appartenant à la région Centre-Val-de-Loire. La limite Est qui sépare l'intercommunalité du département du Loir-et-Cher, et la région Pays de la Loire de la région Centre-Val-de-Loire, est définie par la vallée de la Braye. Une autre vallée importante marque le territoire, la vallée de l'Anille qui serpente du Nord au Sud de l'intercommunalité avant de rejoindre la Braye. Ces deux vallées majeures ont donné leur nom à l'intercommunalité.

Le territoire apparaît fortement structuré autour de trois polarités : Bessé-sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye qui concentrent 50% de la population et une grande partie des emplois. Deux communes, Dollon et Lavaré, proches des axes de communication (RD 323, A11), ont plus de 40% de leurs habitants ayant un emploi dans l'aire urbaine du Mans ou de la Ferté-Bernard.

1. Economie

Au 1^{er} janvier 2019, VBA comptait 639 entreprises, dont une prépondérance de TPE / PME. Le territoire se singularise par un fort taux de création de micro-entreprises qui représentent 70% des créations d'entreprises du territoire.

Les principaux secteurs employeurs du territoire sont :

- L'industrie
- L'agriculture ;
- La construction ;
- L'administration publique.

Le taux de chômage du territoire est de 11,9%, ce qui est relativement important comparé à celui de la zone économique du Mans (8,6%) et celui de la zone économique de La Ferté Bernard (6,8%).

Les jeunes sans emploi ni formation sont légèrement sur représentés (19%). Plus largement dans la circonscription Sarthe Nord, environ 161 décrocheurs scolaires ont été identifiés, principalement autour des bassins de Mamers et de la Ferté Bernard, soit 26% des décrocheurs scolaires du département.

L'activité économique de VBA a subi un fort déclin de son secteur industriel (perte de 37% des emplois industriels en 15 ans). En mars 2019, l'usine Arjowiggins de Bessé-sur-Braye a été placée en liquidation judiciaire, supprimant les 582 emplois du site et impactant notablement les entreprises et fournisseurs du bassin d'emploi ainsi que les activités résidentielles du territoire, impactant également 21 entreprises sous-traitantes.

Actuellement, les établissements industriels du territoire représentent environ 1 074 emplois mais le territoire reste fortement dépendant de quelques grandes entreprises qui totalisent à elles seules 80% des emplois industriels du territoire. Cette dépendance fragilise le marché du travail, d'autant plus que les centres de décisions de certains de ces grands établissements se situent en dehors du département.

Depuis 2020, le site de l'entreprise Arjowiggins est repris et à ce jour 20% de l'emprise foncière va accueillir une nouvelle entreprise promettant une création de 200 emplois.

2. Agriculture et forêt

Une dynamique agricole positive : VBA est située à la jonction entre une terre d'élevage à l'Ouest et une terre de grandes cultures, céréales et oléagineux à l'Est. L'espace agricole occupe 65% de la surface totale du territoire.

L'activité d'élevage concerne 7 exploitations agricoles sur 10 : l'élevage bovin se concentre ; les élevages avicoles se développent et ont tendance à s'étendre pour convertir leur production en Label Rouge. La dynamique de reprise des exploitations agricoles est positive, avec 30% des exploitations qui comptent au moins un associé de moins de 40 ans.

A l'échelle de l'EPCI 22 exploitations en agriculture biologique représentent 1 122ha de la Surface Agricole Utile.

Le territoire est touché par la problématique des pesticides

Un potentiel forestier : le Plateau Calaisien est l'une des neuf régions forestières de la Sarthe. C'est la 2e surface boisée du département après le Maine Blanc. Une partie du massif forestier de Vibraye est classée NATURA 2000.

3. Artisanat, services et commerces de proximité

L'artisanat est stable et bien réparti sur l'ensemble du territoire, les secteurs du bâtiment et de la mécanique sont majoritairement représentés.

Les commerces se concentrent sur les 3 pôles de centralité, la plupart des communes rurales accueille au moins un commerce en activité ou dispose de locaux récemment restaurés en attente de porteur de projet.

Le territoire n'est pourtant pas épargné par les phénomènes de désertification des centres bourgs. Le taux de vacance commerciale en centre-ville sur les communes de Besse sur braye, Saint Calais et Vibraye dépasse les 20%. Le dispositif Petites villes de demain portera sur la reconquête de l'attractivité des centres bourgs.

4. Potentiel touristique

Le territoire présente des paysages naturels variés et assez bien préservés. A ce patrimoine naturel s'ajoute un patrimoine architectural dont le château de Courtanvaux et la petite cité de caractère de Saint Calais, enrichis de nombreux édifices culturels, inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques. D'autres « pépites » touristiques tels que le muséo-train, le musée de la Musique mécanique aux intérêts incontestables sont méconnus.

L'offre touristique souffre cependant d'un manque de professionnalisation, les capacités d'accueil sont limitées et certaines vieillissantes.

La valorisation touristique est insuffisante, faute d'une communication efficace et d'une connexion entre les lieux touristiques.

5. Population

Celle-ci connaît une lente décroissance depuis 60 ans. Les trois-quarts des communes comptent moins de 600 habitants, la tendance est au vieillissement de la population : 34,7% de la population a plus de 60 ans.

74,8% de la population est active dans les Vallées de la Braye et de l'Anille. On y compte une sur-représentation par rapport à la moyenne nationale, des agriculteurs (2.7%), des ouvriers (19.2%) et des retraités (38.7%) et une faible présence des professions intermédiaires et surtout des cadres et professions intellectuelles supérieures. 42,1% de la population n'est pas diplômée et seulement 12,1% détient un diplôme d'études supérieures (contre 21,5% en Sarthe).

6. L'habitat

Le parc de logements est caractérisé par la présence de nombreuses résidences secondaires et de nombreux logements vacants (on compte environ 77% de résidences principales, 10% de résidences secondaires et 13% de logements vacants). Les résidences principales de VBA sont en grande majorité occupées par leurs propriétaires (72% de propriétaires occupants). Le parc locatif privé y est important malgré le caractère rural du territoire (19%) à l'inverse du parc HLM (8%). L'état du parc locatif social est ancien. Fin 2020, une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat est engagée pour 3 ans avec l'objectif de l'amélioration de 150 logements en les adaptant pour favoriser le maintien au domicile et aussi par l'amélioration énergétique du logement.

7. Les services

Sans faire l'inventaire des équipements sur l'ensemble du territoire, ce dernier est particulièrement bien pourvu, dans les villes pôles, en équipements sportifs, culturels, éducatifs, accueil petite enfance, médiathèque, équipements nombreux de qualité supérieure à ce que l'on constate dans les communes de même strate démographique. En fonction du lieu de résidence des publics, l'accès à ces services est différencié. Il convient de le compléter par de nouveaux services pour renforcer le rôle des communes pôles avec un rayonnement communautaire.

Un tiers lieu numérique à Saint Calais et l'espace de coworking de Besse sur braye devraient s'ouvrir pour répondre aux besoins des actifs avec un espace de coworking, des salles de réunion pour les chefs d'entreprises ou des salariés (salle de formations).

7.1 Le numérique

Afin d'enrayer la fracture numérique, les travaux de déploiement de la fibre optique se poursuivent sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi aux besoins des habitants, des agriculteurs et des nouvelles populations avec des nouvelles organisations de travail comme le télétravail.

Depuis 1998, afin d'encourager l'usage du numérique, les écoles publiques sont dotées annuellement de matériel informatique.

A la fin de l'année, un conseiller numérique mis à disposition par le Département, assurera des permanences au plus près des populations. Sur le territoire au début 2022, la poste portera la structure France Service. Cet équipement privilégiera également la proximité d'un public moins initié à la pratique de l'outil informatique, en attente d'accompagnement suite

à la généralisation des déclarations en ligne demandées par les différents services de l'Etat (CAF, pôle emploi, Impôts etc...)

7.2 La santé

L'armature de l'offre de soins repose sur la présence d'un centre hospitalier, de 3 maisons de santé pluridisciplinaires créées par la collectivité regroupant plus d'une trentaine de praticiens et d'un centre de santé dont le médecin est salarié de la collectivité.

L'offre en médecine générale libérale sur le territoire demeure très fragile avec une part importante de médecins généralistes vieillissants, signifiant que de nombreux départs à la retraite sont à anticiper.

En 2019, le territoire de VBA a été choisi pour expérimenter la mesure n°8 du plan santé « soutien renforcé aux territoires les plus fragiles sur l'accès à l'offre de santé ». Cette démarche, pilotée par la Région en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, le territoire VBA et le département a permis de réamorcer des échanges entre les professionnels de santé libéraux et hospitaliers et entre professionnels de santé et élus.

Elle a permis de définir collectivement une feuille de route comportant dix actions visant à attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, créer une dynamique collaborative entre les acteurs du territoire et favoriser l'accès aux soins de proximité pour les patients. Le recrutement d'un animateur territorial santé permet d'assurer l'animation et le suivi du Contrat Local de Santé signé fin 2017 avec l'ARS, portant d'une part l'action sur le parcours de soins des personnes âgées et d'autre part sur l'accès aux soins de prévention pour les habitants socialement isolés.

7.3 Mobilité

Dans la communauté de communes, 65% des actifs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et à 95% des déplacements sont effectués en voiture. 42.5% des ménages possèdent 2 voitures ou plus.

Les transports collectifs existants relient les communes pôles au Mans. Il n'existe pas de liaisons de bus transversales reliant Besse sur braye, Saint Calais et Vibraye. Les offres de Transport à la demande sont extrêmement marginales et méconnues.

Les chefs d'entreprises rencontrent des difficultés pour recruter des apprentis ou des jeunes souvent captifs des moyens de transports.

La population est fortement dépendante de l'automobile et peu sensibilisée à la transition énergétique, privilégiant les déplacements motorisés même pour des petits déplacements.

La population de VBA est moins mobile que dans d'autres secteurs : 15% des ménages ne disposent pas de voitures.

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • un faible coût du foncier, de l'immobilier et des loyers, avec des ventes (maisons secondaires ?) • un cadre de vie diversifié (paysages) et préservé (villages, milieux naturels, espaces agricoles) • des sites culturels /patrimoniaux remarquables • un tissu associatif dynamique et un fort taux d'équipement structurants • un raccordement imminent à la fibre • une agriculture performante • une ressource forestière abondante et de qualité • un artisanat stable et bien réparti • une dynamique économique engagée et une fiscalité avantageuse 	<ul style="list-style-type: none"> • un fort déficit d'image et de notoriété • une population peu qualifiée et peu mobile, dont une part en situation de précarité (logement, santé) • un habitat dégradé et de plus en plus inadapté (vacance résidentielle) et un immobilier d'entreprise peu porteur (vacance commerciale) • un déclin de l'emploi industriel • une accessibilité indirecte (voir desserte ferrée et autoroutière depuis Le Mans et Vendôme) • des communes peu connectées entre elles et peu d'alternative à la voiture (TC, liaisons douces) • une valorisation touristique insuffisante et peu qualifiée (sites, circuits, équipements, hébergement)

OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> ● attirer des jeunes ménages franciliens et développer l'entrepreneuriat dématérialisé ● créer une offre touristique globale (culture, nature, découverte économique) et durable (slow tourisme), en connexion avec les territoires voisins ● renforcer la dynamique économique engagée en agissant sur la mise en réseau (club), l'appui aux entrepreneurs (tiers lieux) et l'offre de formation ● structurer et développer l'offre locale de mobilité et l'articuler aux nouvelles dessertes (route, fer, vélo) 	<ul style="list-style-type: none"> ● un territoire de passage, sans identité propre et à l'image dégradée voire sinistrée ● un écosystème local (industriel et agricole) très vulnérable aux crises économiques (centres de décision éloignés) et écologiques (énergie, climat) ● une offre résidentielle (habitat, services) inadaptée à l'installation et à l'attraction des jeunes ménages ● la menace d'une offre de santé en repli et inadaptée (vieillesse du corps médical et de la population)

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille

Véritable fil rouge du projet de territoire des Vallées de la braye et de l'Anille, l'entrave à la tendance au repli démographique et industriel passera par des transformations économiques, sociales et écologiques en cours ou à venir, le vecteur pour construire un territoire résilient, attractif, solidaire et par là fier d'une identité rurale.

Le projet politique de la collectivité locale définit 3 ambitions majeures visant au développement économique, social et environnemental du territoire.

I-DEVELOPER ECONOMIQUEMENT EN S'APPUYANT SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Le soutien et le renforcement de l'activité économique représente un des éléments majeurs de l'attractivité du territoire. Riche de son histoire et de sa capacité de résilience face aux crises, le territoire a su ces dernières années se réinventer et se structurer pour répondre à l'attente des acteurs économiques. Le label territoire industrie a pour ambition le développement des activités économiques et la mise en réseau, la facilitation du recrutement pour les industriels locaux et l'amélioration de l'image du territoire.

Pour faciliter l'implantation des nouvelles entreprises, la collectivité par l'aménagement de zones d'activités propose une offre foncière de qualité. Le service économique communautaire accompagne les porteurs de projet dans leur installation et dans les démarches annexes. La mise en réseau passe par le déploiement de tiers lieux et d'espaces collaboratifs, des plateformes de mutualisations des compétences pour les entreprises.

L'agriculture est un secteur d'activité majeur à l'échelle du territoire, tant par la dynamique de ses acteurs que par la diversité de ses filières et de ses productions. Pourvoyeuse d'emplois et de valeur ajoutée, l'économie agricole a toujours su s'adapter, innover et se développer au fil du temps et représente un atout indéniable à préserver. Les élus du territoire entendent soutenir et conforter ce secteur afin de répondre aux enjeux liés à la préservation des ressources et du foncier agricole, mais aussi contribuer au développement d'une alimentation de qualité et de proximité. Si la consommation des produits agricoles locaux et le développement des circuits courts de proximité représente une aspiration forte de la part de la population au regard des bénéfices induits la valorisation de ces productions demeure néanmoins. En fonction des

publics (restaurant scolaire, grand public....) des productions et des saisons, il serait nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de communication pour promouvoir les richesses agricoles du territoire.

L'attractivité touristique passera par la construction d'une offre équilibrée et respectueuse de l'environnement, via la promotion de l'itinérance en combinant les modes doux et la valorisation de ses richesses naturelles et patrimoniales. En matière de randonnée pédestre, sera repensé une offre dédiée et de qualité permettant aux visiteurs de découvrir le territoire. Le développement d'une offre d'accueil et de services adaptés aux besoins des clientèles touristiques en séjours nature ou en itinérance s'avère indispensable.

II- ACCUEILLIR ET MAINTENIR LES FAMILLES EN FAVORISANT LE RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

La diminution de la population et son vieillissement fragilise les équilibres territoriaux. La cohésion sociale et territoriale s'impose comme une ambition majeure. Le territoire a la volonté de s'engager dans une véritable reconquête démographique par une politique du logement adaptée à la typologie et aux besoins actuels et à venir des habitants du territoire. Il apparaît aussi nécessaire de maintenir, de mailler et d'enrichir les services à la population pour dynamiser le territoire. Le soutien au maintien de l'offre de soins et au développement de l'inclusion numérique demeure des axes forts d'intervention. Le dispositif Petites Villes de Demain proposera des actions de revitalisation commerciales des centres bourgs. L'amélioration de la mobilité doit renforcer les liens entre les communes rurales et les communes pôles et les communes pôles entre elles. La communauté de communes est Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis juin 2021. Améliorer la mobilité combine les vocations sociales, l'accès aux biens et aux services à tous les habitants du territoire.

La collectivité se doit être garante de l'équité territoriale (d'assurer à tous le même accès de service). L'amélioration de la qualité de vie passe par la mobilisation de la population au profit de la citoyenneté et de la vie associative en l'incitant à passer d'une logique de consommateurs à une logique d'acteurs, ainsi qu'en mettant en réseau et en décloisonnant les initiatives locales.

III- PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES

Les défis de la transition écologique alimentent en filigrane l'ensemble des projets portés par le territoire. La réduction de la dépendance énergétique du territoire par une accélération de la rénovation énergétique des bâtiments apparaît comme un axe prioritaire d'intervention pour limiter notre facture énergétique et contribuer à lutter efficacement contre la précarité énergétique des ménages. Pour ce faire les collectivités réalisent des audits énergétiques afin de prioriser les solutions de transitions de leur patrimoine. Pour les particuliers le dispositif de l'OPAH les accompagne dans la rénovation de leur logement.

Les actions collectives en faveur de la préservation des sols de la ressources en eau et de la biodiversité seront privilégiées, expérimentées et essaimées à l'échelle du territoire.

Une transition énergétique cohérente et efficiente suppose également d'agir sur les mobilités pour réduire durablement l'empreinte carbone. La réalisation d'un plan de mobilité active pourra encourager l'usage des transports collectifs, du vélo, de la marche à pied, l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou encore le covoiturage.

Les orientations du Plan Climat de l'Air et de L'Energie Territorial et du SCOT devront renforcer les actions à mener sur thématiques peu exploitées (climat, Energie...)

Enfin une politique de mobilisation des acteurs de terrain et parties prenantes du territoire (agriculteurs, acteurs touristiques, entreprises, monde éducatif... etc.) permettra l'organisation des rencontres de sensibilisation, d'information, et dialogue avec la population en rapport des évolutions environnementales et sociétales.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire

- **Orientation 1 : Accompagner la mutation des moteurs industriels et agricoles du territoire pour maintenir l'emploi tout en encourageant sa diversification par la création ou l'accueil de nouvelles activités tertiaires et le développement du tourisme vert.**

Cette orientation concerne l'économie en s'appuyant fortement sur le contrat Territoire Industrie.

- **Orientation 2 : Regagner l'attractivité résidentielle en misant sur la qualité du cadre naturel, la préservation de ressources, un habitat adapté aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux, ainsi que des lieux de centralité requalifiés.**

Cette orientation concerne la qualité du cadre de vie (naturel et culturel) et par là son attractivité résidentielle et touristique

- **Orientation 3 : Construire une communauté vivante et solidaire par l'accès de tous aux services, à la mobilité et au numérique, par l'inclusion des jeunes comme des anciens, des habitants de longue date comme ses nouveaux arrivants et l'engagement local du plus grand nombre.**

Cette orientation concerne l'accès aux services (santé, mobilité, culture, commerces) de tous qui passe aussi par la mobilisation et l'engagement citoyen.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

L'économie :

Le programme Territoire Industrie : Initiative partenariale innovante entre l'Etat, et les collectivités territoriales, le programme Territoires industrie est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Le programme vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie et au développement territorial : en encourageant le développement des activités économiques et la mise en réseau, en facilitant le recrutement pour les industriels locaux et en améliorant l'image du territoire et promouvoir ses atouts en interne et en externe

Le programme s'articule autour de 4 axes structurants : Recruter, Attirer, innover et simplifier et sera signé le 26 novembre 2021.

Le programme petites ville de demain : ce programme s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités. Le chef de projet aura pour mission la définition de la programmation et la coordination des actions et opérations de revitalisation dans le cadre de ce dispositif.

Les communes de Bessé sur braye, Saint Calais, et Vibraye sont labellisées sur le territoire de VBA.

La Convention de relance Territoire - le Département (2020-2022) : définit les modalités de la participation du département au financement des projets d'investissement des territoires.

La santé :

Le contrat de santé, c'est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée.

Il renforce la qualité de mise en œuvre de la politique au niveau local.

Le Contrat Local de Santé du territoire comporte 3 axes : l'accès aux soins et l'offre de soins, le parcours de soins des personnes âgées et l'accès à la prévention

L'environnement :

Le Contrat Territorial Eau : Le groupement de commandes des Communautés de Communes Loir-Lucé-Bercé/Vallées de la Braye et de l'Anille/de l'Huisne Sarthoise/du Gesnois Bilurien a souhaité mettre en place une politique de restauration des cours d'eau de son territoire avec la prise de compétence GEMAPI. Il agit dans le but de restaurer les milieux aquatiques afin de participer à l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau. Cette stratégie se base sur une analyse des informations obtenue à travers une étude diagnostic et un croisement avec les capacités financières, d'animation du Groupement. Il en est ressorti la priorisation de 8 masses d'eau. Ce contrat traduit en plan d'actions l'ambition de reconquête de la qualité de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du bon état des masses d'eau sur les bassins versants. Ces actions concernent la restauration de cours d'eau et des ouvrages hydrauliques pour retrouver la continuité écologique

Le territoire est concerné par deux contrats Territorial Eau sur le bassin versants Huisne et de la Braye- Loir.

Le numérique :

Convention de financement Appel à Projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, signe avec l'Etat en octobre 2021.

Contrat territorial Innovant, signé avec le Département de la Sarthe, fixant les modalités de prise en charge de financement par le département et par l'EPCI pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

La convention de mise à disposition d'un conseiller numérique par le département (en cours d'élaboration)

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires des Vallées de la Braye et de l'Anille, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait à Mamers, le 8 décembre 2021

Le Sous-préfet de Mamers
Olivier COMPAIN

Le Président de la CDC Vallées de la Braye et de l'Anille,
Michel LEROY

La Présidente du Conseil Régional
Christelle MORANÇAIS

Le Président du Conseil Départemental
Dominique LE MENER

ANNEXES

- 1-LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES
- 2- LES FICHES ACTIONS /PROJETS PAR ORIENTATION
- 3- CONTRAT TERRITOIRE INDUSTRIE

Annexes 1 : les orientations stratégiques

Orientation n°1 : Accompagner la mutation des moteurs industriels et agricoles du territoire pour maintenir l'emploi, tout en encourageant sa diversification par la création ou l'accueil de nouvelles activités tertiaires et le développement du tourisme vert

- **Objectif 1.1 : poumon industriel et agricole** => enrayer le repli de l'emploi industriel en facilitant le recrutement en accompagnant la diversification des entreprises fragilisées et encourager l'adaptation de l'agriculture aux évolutions sociales et environnementales
- **Objectif 1.2 : nouvelles activités** => soutenir la mise en réseaux et l'accueil de nouvelles activités de services en s'appuyant sur tissu économique local incluant l'agriculture, dans un souci de résilience face aux crises économiques et climatiques, et en phase avec la transition numérique

- **Objectif 1.3 : tourisme durable** => construire une offre touristique thématique (nature, culture, économie) de qualité et à faible impact environnemental, ainsi qu'en lien avec les territoires touristiques contigus

Orientation n°2 : Regagner une attractivité résidentielle en misant sur la qualité du cadre naturel, la préservation des ressources, un habitat adapté aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux, ainsi que des lieux de centralité requalifiés

- **Objectif 2.1 : cadre naturel préservé** => préserver le cadre naturel, en protégeant, économisant et valorisant durablement ses ressources
- **Objectif 2.2 : habitat adapté** => adapter l'offre d'habitat aux nouveaux besoins (accueil de jeunes actifs / familles, maintien à domicile des aînés) en privilégiant le recyclage (vacance, décohabitation, retour au centre) et répondre aux besoins massifs de rénovation du parc ancien dégradé
- **Objectif 2.3 : patrimoine public requalifié** => accélérer la requalification urbaine, patrimoniale et environnementale des bâtiments publics et lieux de centralité, de fréquentation culturelle ou de loisirs

Orientation n°3 : construire une communauté vivante et solidaire par l'accès de tous aux services, à la mobilité et au numérique, par l'inclusion des jeunes comme des anciens, et l'engagement local du plus grand nombre

- **Objectif 3.1 : services pour tous** => pérenniser les services existants (santé, éducation, culture, loisirs, administration, etc.), réhabiliter les équipements, adapter l'offre aux nouveaux besoins, renforcer les pôles de services (mutualisation, nouveaux services) et mettre en réseau l'offre du territoire
- **Objectif 3.2 : accès à la mobilité et au numérique** => développer une offre durable de transports de proximité (prêt de véhicule, TAD, covoiturage) à destination des usagers non motorisés, promouvoir la transition vers une mobilité décarbonée et démocratiser l'accès au numérique
- **Objectif 3.3 : cohésion locale** => inclure les jeunes et les anciens, renforcer les liens dans la population, créer du commun, développer l'engagement local et la coopération entre les acteurs du territoire

Annexe 2 : Les fiches actions/projets

Liste actions 2021

Actions soutenues par l'Etat en 2021

Orientations	objectif	Demandeur	Projet	Financement DETR/DSIL	DETR	DSIL classique	DSIL plan relance	DSIL rénovation énergétique
1	1.1	CDC des Vallées de la Bray et de l'Anille	Extension de la zone d'activités à Vibraye	105 866,00 €	105 866,00 €			
1	1.3	CDC des Vallées de la Bray et de l'Anille	Création d'un tiers-lieu professionnel	215 550,00 €		215 550,00 €		
2	2.1	Val-d'Étangson	Sainte Osmane – Réseau pluvial	16 898,00 €			16 898,00 €	
2	2.3	Berfay	Rénovation et extension éclairage public et installation horloges astronomiques	6 257,00 €	6 257,00 €			
2	2.3	Bessé-sur-Braye	Rénovation réseau ECS pour lutte contre Legionella – Piscine municipale	1 146,00 €			1 146,00 €	
2	2.3	Bessé-sur-Braye	Aménagement d'une classe à l'école Paul Segrétain – changement de fenêtres et store	4 205,00 €		4 205,00 €		
2	2.3	CDC des Vallées de la Bray et de l'Anille	Travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment abritant le Musée de la musique mécanique à Dollon	5 200,00 €				5 200,00 €
2	2.3	Dollon	Extension et réfection éclairage public	9 879,00 €	9 879,00 €			
2	2.3	Lavaré	Extension et amélioration de l'éclairage public	755,00 €	755,00 €			
2	2.3	Marolles-lès-Saint-Calais	Réhabilitation des toilettes publiques	7 800,00 €	7 800,00 €			
2	2.3	Saint-Calais	Rénovation de l'éclairage public	244 090,00 €	244 090,00 €			
2	2.3	Sainte-Cérotte	Salle du restaurant – Travaux de rénovation énergétique et mises aux normes	15 460,00 €				15 460,00 €
2	2.3	Semur-en-Vallon	Réhabilitation et rénovation de l'éclairage public	2 860,00 €	2 860,00 €			
2	2.3	Vancé	Réhabilitation énergétique du bar et la salle de billard de la salle communale	13 821,00 €				13 821,00 €
2	2.3	Vibraye	Création et réfection de l'éclairage public du centre-ville	11 584,00 €	11 584,00 €			
2	2.3	Vibraye	Réhabilitation du complexe sportif	12 925,00 €	12 925,00 €			
2	2.3	Vibraye	Aménagement d'un bâtiment place de l'hôtel de ville	38 162,00 €	24 412,00 €			13 750,00 €
			Total	712 458,00 €	48 921,00 €	0,00 €	0,00 €	13 750,00 €

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Orientation	Objectif	Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Montant voté
3	3.1	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CALAIS	SAINT-CALAIS	Rénovation du plateau de consultations et achat d'un nouvel échographe, dans le cadre du fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers et de l'AAP hôpitaux de proximité de l'ARS	37 000,00 €
2	2.3	COMMUNE DE DOLLON	DOLLON	FRDC : Extension et réfection de l'éclairage public	14 818,00 €
2	2.3	COMMUNE DE SAINTE-CEROTTE	SAINTE-CEROTTE	FRDC : Modernisation de l'éclairage public	6 030,00 €
3	3,3	COMMUNE DE SEMUR-EN-VALLON	SEMUR-EN-VALLON	FRDC : Mise en conformité des bâtiments et équipements publics et projet d'installation d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM)	50 000,00 €
2	2.3	COMMUNE DE VIBRAYE	VIBRAYE	FRDC : Amélioration de l'éclairage des bâtiments du complexe sportif	8 612,00 €
3	3.1	COMMUNE DE VIBRAYE	VIBRAYE	FRDC : Aménagement d'un bâtiment place de l'Hôtel de Ville	49 445,00 €
3	3.1	COMMUNE DE VALENNES	VALENNES	FRDC : Réfection d'une salle de bain et appareils de cuisine restaurant le Val'Aime	2 718,00 €
2	2.3	COMMUNE DE MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS	MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS	FRDC : Réhabilitation des toilettes publiques	7 800,00 €
2	2.3	COMMUNE DE MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS	MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS	FRDC : Réparation de toitures sur différents bâtiments communaux	2 600,00 €
3	3.2	CdC Vallées de la Braye et de l'Anille	SAINT-CALAIS ET VIBRAYE	Plan d'urgence Arjowiggins : Création de bornes auto-partage (mouv'n go)	105 600,00 €
1	1.4	CdC Vallées de la Braye et de l'Anille	INTERCOMMUNALE	Plan d'urgence Arjowiggins_Investissement touristique (matériels...)	85 600,00 €
1	1.3	CdC Vallées de la Braye et de l'Anille	SAINT-CALAIS	Plan d'urgence Arjowiggins_Création d'un tiers-lieu	642 200,00 €
1	1.3	CdC Vallées de la Braye et de l'Anille	BESSE-SUR-BRAYE	Plan d'urgence Arjowiggins_Création d'un tiers-lieu	164 000,00 €
		COMMUNE DE SAINT CALAIS	SAINT-CALAIS	CTR 2020 : Aménagement du lac (phase 1)	131 100,00 €
3	3.1	COMMUNE DE SEMUR EN VALLON	SEMUR-EN-VALLON	CTR 2020 : Aménagement d'un multiservices communal	50 000,00 €
2	2.3	COMMUNE DE VANCE	VANCE	CTR 2020 : Rénovation énergétique de la salle des fêtes communale	14 000,00 €
3	3.3	COMMUNE DE VIBRAYE	VIBRAYE	CTR 2020 : Création d'une salle intergénérationnelle	78 371,00 €
1	1.4	COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE SEMUR EN VALLON	SEMUR-EN-VALLON	CTR 2020 : Rénovation et protection du patrimoine historique ferroviaire	17 378,00 €
1	1.4	CdC Vallées de la Braye et de l'Anille	DOLLON	PLRII : Rénovation du musée de la Musique mécanique	50 000,00 €
1	1.1	CdC Vallées de la Braye et de l'Anille	VIBRAYE	PLRII : Extension de la zone artisanale du Bray	172 000,00 €
2	2.1	COMMUNE DE SAINT CALAIS	SAINT-CALAIS	PLRII : Aménagement du lac (phase 1)	50 000,00 €
					1 739 272,00 €

Fiche projet CRTE par orientation

Orientation 1	N °Fiche projet	Accompagner les mutations des moteurs économiques		
Objectif 1		Enrayer le repli de l'emploi industriel	Maitrise d'ouvrage	Année
		Investissements des entreprises locales (Territoire Industrie)	Entreprises locales	
	1	Fiche action n°4 Territoire industrie		2022
	2	Fiche action n°5 Territoire industrie		2022
	3	Fiche action n°6 Territoire industrie		2022
	4	Extension zone d'activités du Bray (dossier 2021)	EPCI	2022
Objectif 2		Encourager l'adaptation de l'agriculture		
		Piste de réflexion- action non mature		
Objectif 3		Soutenir la mise en réseau		
	5	Tiers lieu Saint Calais (Fiche action n°8 Territoire Industrie -dossier 2021)	EPCI	2022
	6	Espace Coworking Besse sur braye (Fiche action n°8 Territoire Industrie (dossier 2021)	EPCI	2022
	7	Mise en place d'une plateforme de mutualisation des ressources entre entreprises (Fiche action n°3 Territoires Industrie-dossier 2021)	EPCI	2021
	8	Mise en place une plateforme d'achat groupé d'énergie pour les entreprises locales (Fiche action n° 7 Territoire Industrie-dossier 2021)	EPCI	2021
Objectif 4		Tourisme durable		
	9	Etude de marketing territorial (Fiche action n°9 Territoire Industrie)	EPCI	2022
	10	Valorisation des sites touristiques (dossier 2021 CUT)	EPCI	2022

Orientation 2	N° Fiche projet	Regagner de l'attractivité résidentielle	Maitrise d'ouvrage	Année
Objectif 1		Préservation du cadre naturel		
	1	GEMAPI Contrat Territorial Eau LOIR BRAYE 2022-2027	EPCI- groupement de commande	2022-2027
	2	Création d'une nouvelle station d'épuration- travaux restauration déversoir et réseau en séparatif	Semur en vallon	2022
	3	Restauration du barrage du lac (phase étude et MOE) + travaux	Lavaré	2022
	4	Modernisation du réseau assainissement collectif	Besse sur braye	2022
Objectif 2		Adaptation de l'Habitat		
	5	OPAH 2020-2023	EPCI	2020-2023
	6	Création lotissement	La Chapelle Huon	2022
	7	Création lotissement	Lavaré	2022
	8	Développer offre logement de type chambre chez l'Habitant (Fiche action n°1 Territoire industrie)	EPCI	
	9	Hébergement temporaire apprentis et jeunes actifs (Fiche action n°2 Territoire Industrie)	EPCI	2021
	10	Etude faisabilité mixité de l'habitat (27 lots) partenariat Sarthe Habitat (Tranche 1)	Dollon	2022
	11	Création lotissement des Varennes (MOE et permis d'aménager en 2022)	Besse sur braye	2022
Objectif 3		Requalification du patrimoine public		
	12	Changement menuiserie mairie	La chapelle Huon	2022
	13	Eclairage public par LED	La chapelle Huon	2022
	14	Modification mode chauffage mairie	Rahay	2022
	15	Amélioration bâtiment service technique communal et toilettes publics	Rahay	2021
	16	Ecole : Création toilette PMR	Semur en vallon	2022
	17	Acquisition d'un bien pour transfert des services municipaux	Semur en vallon	2022
	18	Intervention sur toiture église et Restauration cloches	Semur en vallon	2022
	19	Restauration de l'ancien fournil	Conflans sur Anille	2022
	20	Création parking PMR (acquisition)+Travaux	Lavaré	2022
	21	Travaux isolation et mode chauffage salle des fêtes- salle des associations	Lavaré	Etude 2022
	22	Eclairage public par LED	Dollon	2022
	23	Réaménagement place et mise en valeur petit patrimoine	Montaillé	2022
	24	Travaux de confortement Eglise	Montaillé	2022
	25	Requalification de la rue Chauchard	Dollon	
	26	Restauration terrasses et murs de la cour du château Courtanvaux	Besse sur Braye	2022
	27	Eclairage public LED	Besse sur Braye	2022
	28	Requalification rue Jean Jaurès (étude) 3 phases travaux (2022 à 2024)	Besse sur braye	Etude 2022
	29	Mise en accessibilité et sécurité des tribunes du stade de football	Besse sur braye	2022
	30	Mise en accessibilité Prieuré	Lavaré	2022
	31	Rénovation des plages de la piscine	Vibraye	2022
	32	Réhabilitation éclairage complexe sportif	Vibraye	2022
	33	Amélioration performance énergétique des tribunes	Vibraye	2023 ?
	34	Acquisition ancien presbytère Amélioration (phasage travaux 2023-2024 ?)	Vibraye	2022
	35	Réhabilitons éclairage public (2023-2024)	Saint Gervais de Vic	2023-2024

	36	Requalification allée du cimetière	Saint Gervais de Vic	2022
	37	Requalification éclairage de l'église-	Saint Gervais de Vic	2022
	38	Restauration lavoir	Saint Gervais de Vic	2022
	39	Réfection toiture de la Sacristie de l'Eglise	Saint Gervais de Vic	2022
	40	Programmation modification mode de chauffage bâtiments publics Phasage travaux : 2023-2024-2025-2026	Valennes	Etude 2022
	41	Travaux mairie	Val-d'Étangson	2022
	42	Rehabilitation éclairage public Led Ste Osmane	Val-d'Étangson	2022
	43	Eclairage Led centre-bourg	Lavéré	2022

	N°fiche	Construire une communauté vivante	Maitrise d'ouvrage	Année
--	---------	--	--------------------	-------

Orientation 3	projet	et solidaire		
Objectif 1		Service pour tous		
	1	Transformation commerce en maison d'associations	La Chapelle huon	2022
	2	Modernisation de matériel boulangerie	Montaillé	2022
	3	Réhabilitation bâtiment place hôtel de ville (dossier 2021)	Vibraye	2022
	4	Aménagement terrain de loisirs	Saint Gervais de vic	2022
	5	Travaux agrandissement salon de coiffure	Val -d'Etangson	2022
Objectif 2		Accès à la mobilité et au numérique		
	6	Acquisition parc scooter et AMI pour apprentis du territoire véhicule électrique pour 5 places (dossier 2021 CUT)	EPCI	2022
	7	Dotation matériel informatique aux écoles (AAP socle numérique 2021)	EPCI	2022
	8	Installation d'une double borne de recharge véhicule électrique	EPCI	2022
	9	Installation d'une double borne de recharge véhicule électrique	Dollon	2022
	10	Création d'une voie de circulation douce	Saint Calais / EPCI	2022
	11	Création de voies de circulation douce-voie verte/voie partagées	Vibraye	2022
Objectif 3		Cohésion sociale		
	12	Acquisition amélioration immobilier pour création MAM	Semur en vallon	2022
	13	Aménagements locaux pour création MAM (dossier 2021)	Val d'Etangson	2022
	14	Acquisition amélioration immobilier pour création MAM	La chapelle Huon	2023
	15	Evènement sensibilisation écomobilité	EPCI	2022

le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait en 4 exemplaires,
Mamers, le 8 décembre 2021

Le Sous-préfet de Mamers
Olivier COMPAIN



Le Président de la CDC Vallées de la Braye et de l'Anille,
Michel LEROY



La Présidente du Conseil Régional
Christelle MORANÇAIS



Le Président du Conseil Départemental
Dominique LE MENER



PREFECTURE DE LA SARTHE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de la Sarthe

d'une part,

ET

La Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille représentée par Michel LEROY, en sa qualité de Président, suivant délibération en date du 25 novembre 2021,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique pour le territoire des Vallées de la Brayre et de l'Anille », signé le 8 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
Accompagner les Mutations industrielles...	Extension de la Zone d'activités du Bray	CC VBA	481 571€	96 315€	105 866€	Région : 172 000 € Département : 107 390 €
Accompagner les Mutations industrielles...	Création d'un tiers lieu professionnel	CC VBA	1 080 000 €	222 450€	215 550€	Région : 642 200€
Regagner de l'attractivité résidentielle	Réseau pluvial Ste Osmane	Val d'Etangson	56 325€	39 427€	16 898€	
	Rénovation et extension éclairage public	Berfay	20 856.31€	14 599.31	6 257€	
	Rénovation du réseau ECS -Piscine municipale	Besse sur braye	2 292.74€	1 146.35€	1 146€	
	Aménagement d'une classe scolaire	Besse sur braye	8 409.04€	4204.52€	4 205€	
	Travaux pour la rénovation énergétique du Musée	CC VBA	79 500€	24 300€	5 200€	Région : 50 000 €
	Extension et réfection éclairage public	Dollon	49 393.15€	24696.15€	9 879€	Région : 14 818€
	Extension et amélioration éclairage public	Lavaré	3 225€	2 470€	755€	
	Réhabilitation des toilettes publics	Marolles les Saint Calais	26 000€	5 200€	7 800€	Région 7 800€ Département : 5 200€
	Rénovation de l'éclairage public	Saint Calais	573 446€	294 827€	244 090€	Région : 34 528€
	Travaux de rénovation énergétique -mise aux normes salle de restaurant	Sainte Cérotte	51 533.79€	25 766.79	15 460€	Département : 10 307€
	Rénovation de l'éclairage public	Semur en vallon	14 928.46 €	11 438.46€	2 860€	
	Réhabilitation énergétique de salle communale	Vance	156 788.19 €	104 409.19€	13 821€	Région ; 14 000 €

	Création et réfection éclairage public	Vibraye	28 960.30	17412	11 548€	
	Réhabilitation du complexe sportif	Vibraye	25849.65	12924.65	12 925€	Région : 8 612 €
	Aménagement du bâtiment place hôtel de ville	Vibraye	163 859.84€	28 894.86€	38 162€	Région : 49 445€ Département : 47 358€

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrat	Autres (préciser)
712 458€	18 044€	426 428€	267 986€			

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Mamers, le 8 décembre 2021

Président de la Communauté
Des Vallées de la Brayne et de l'Anille
Michel LEROY

Le Sous - préfet de la Sarthe,

Olivier COMPAIN



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Braye
et de l'Anille**



CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE
Vallées de la Braye et de l'Anille
2021 - 2026



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Région

PAYS DE LA LOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Braye
et de l'Anille



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
et Consignations

Sarthe
Le Département



CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Vallées de la Braye et de l'Anille

ENTRE

- La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, représentée par Monsieur Jacques LACOCHE ;

ci-après, « **l'intercommunalité** » ;
de première part,

ET

- Le Conseil régional représenté par sa Présidente Madame Christelle MORANÇAIS,
- L'État représenté par le Préfet de la Sarthe Monsieur Patrick DALENNES,
- La Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par son directeur régional Monsieur Philippe JUSSERAND,
- Le Conseil départemental de la Sarthe représenté par Monsieur Dominique Le MÈNER

ci-après, les « **partenaires publics** » ;
de deuxième part,

AINSI QUE

- Les industriels et entreprises du territoire, représentés par M. Olivier Decaux, Directeur de l'entreprise Niedax,

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;
de troisième part,

L'ensemble de l'intercommunalités, des partenaires publics, des partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « **signataires** ».

Il est convenu ce qui suit.

PREAMBULE

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de **reconquête industrielle et de développement des territoires**. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **Un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **Un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « **du bas vers le haut** ».

La démarche « Territoires d'industrie » a été lancée lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Suite à la défaillance des sites sarthois d'Arjowiggins, il a été décidé lors du comité de pilotage du bureau industrie du futur le 15 octobre 2019, l'intégration de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au programme « Territoires d'industrie ».

Le projet de Territoire d'Industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

ENJEUX DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Présentation du territoire

1. Organisation du territoire

La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) est née le 1er janvier 2017 de la fusion des Communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Braye. Elle comprend 19 communes et compte 15 605 habitants. Le territoire apparaît fortement structuré autour de trois polarités : Bessé-sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye qui concentrent 50% de la population et une grande partie des emplois. Deux communes, Dollon et Lavaré, proches des axes de communication (RD 323, A11), ont plus de 40% de leurs habitants ayant un emploi dans l'aire urbaine du Mans ou de la Ferté-Bernard.

2. Population

Dans ce territoire rural, où les trois-quarts des communes comptent moins de 600 habitants, la tendance est au vieillissement de la population : 34,7% de la population a plus de 60 ans. 74,8% de la population est active dans les Vallées de la Braye et de l'Anille. On y compte une forte proportion d'ouvriers, une faible présence des professions intermédiaires et surtout des cadres et professions intellectuelles supérieures. 42,1% de la population n'est pas diplômée et seulement 12,1% détient un diplôme d'études supérieures (contre 21,5% en Sarthe). Plus largement dans la circonscription Sarthe Nord, environ 161 décrocheurs scolaires ont été identifiés, principalement autour des bassins de Mamers et de la Ferté Bernard, soit 26% des décrocheurs scolaires du département. La population de la CCVBA est moins mobile que dans d'autres secteurs : 15% des ménages ne disposent pas de voitures.

3. Logement

Le parc de logements est caractérisé par la présence de nombreuses résidences secondaires et de nombreux logements vacants (on compte environ 77% de résidences principales, 10% de résidences secondaires et 13% de logements vacants). Les résidences principales de la CCVBA sont en grande majorité occupées par leurs propriétaires (72% de propriétaires occupants). Le parc locatif privé y est important malgré le caractère rural du territoire (19%) à l'inverse du parc HLM (8%). L'état du parc locatif social est ancien. L'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat référence 525 logements classé au titre du parc privé potentiellement indigne. 101 bâtiments nécessitent des travaux importants ou lourds.

4. Agriculture et forêt

Une dynamique agricole positive : la CCVBA est située à la jonction entre une terre d'élevage à l'Ouest et une terre de grandes cultures à l'Est. L'espace agricole occupe 65% de la surface totale du territoire. L'activité d'élevage concerne 7 exploitations agricoles sur 10 : l'élevage bovin se concentre ; les élevages avicoles se développent et ont tendance à s'étendre pour convertir leur production en Label Rouge. La dynamique de reprise des exploitations agricoles est positive, avec 30% des exploitations qui comptent au moins un associé de moins de 40 ans.

Un potentiel forestier : le Plateau Calaisien est l'une des neuf régions forestières de la Sarthe. C'est la 2^{ème} surface boisée du département après le Maine Blanc. Le territoire conserve une unité de 1^{ère} transformation à la Chapelle-Huon, la scierie de la Couarde.

5. Economie

Au 1^{er} janvier 2019, la CCVBA comptait 639 entreprises, dont une prépondérance de TPE / PME. Le territoire se singularise par un fort taux de création de micro-entreprises qui représentent 70% des créations d'entreprises du territoire.

Les principaux secteurs employeurs du territoire sont :

- L'industrie
- L'agriculture ;
- La construction ;
- L'administration publique.

Le taux de chômage du territoire est de 11,9%, ce qui est relativement important comparé à celui de la zone économique du Mans (8,6%) et celui de la zone économique de La Ferté Bernard (6,8%).

L'activité économique de la CCVBA a subi un fort déclin de son secteur industriel (perte de 37% des emplois industriels en 15 ans), sans qu'aucun autre secteur n'ait pris le relai.

En mars 2019, l'usine Arjowiggins de Bessé-sur-Braye a été placée en liquidation judiciaire, supprimant les 582 emplois du site et impactant notablement les entreprises et fournisseurs du bassin d'emploi ainsi que les activités résidentielles du territoire. 21 entreprises ont été fragilisées par cette liquidation (54% d'entre elles fournissaient des services de maintenance industrielle à Arjowiggins) et 16 emplois y ont été supprimés.

Dernièrement, le 28 septembre 2020, l'entreprise Mécachrome a annoncé la délocalisation de son usine de Vibraye qui employait 74 salariés.

Actuellement, les établissements industriels du territoire représentent environ 1 074 emplois¹ mais le territoire reste fortement dépendant de quelques grandes entreprises qui totalisent à elles seules 80% des emplois industriels du territoire. Cette dépendance fragilise le marché du travail, d'autant plus que les centres de décisions de certains de ces grands établissements se situent en dehors du département.

Tableau 1 Liste des établissements industriels de plus de 50 salariés sur l'intercommunalité

Nom de l'établissement	Secteur d'activité	Effectifs salariés
NIEDAX	Métallurgie	50 – 100 salariés
ETABLISSEMENTS FASSIER SA	Agro-alimentaire	100 - 200 salariés
ESSITY	Pharmaceutique	100 - 200 salariés
ELV	Agro-alimentaire	50 - 100 salariés
GROUPE EMI	Industrie automobile	100 - 200 salariés
ALQUENRY	Câblage	200 – 500 salariés
SOMATER	Plasturgie	50 – 100 salariés

¹ <https://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/donnees-localisees/emploi-recrutements/cc-des-vallees-de-la-braye-et-de-lanille/sarthe/202006-F01>.

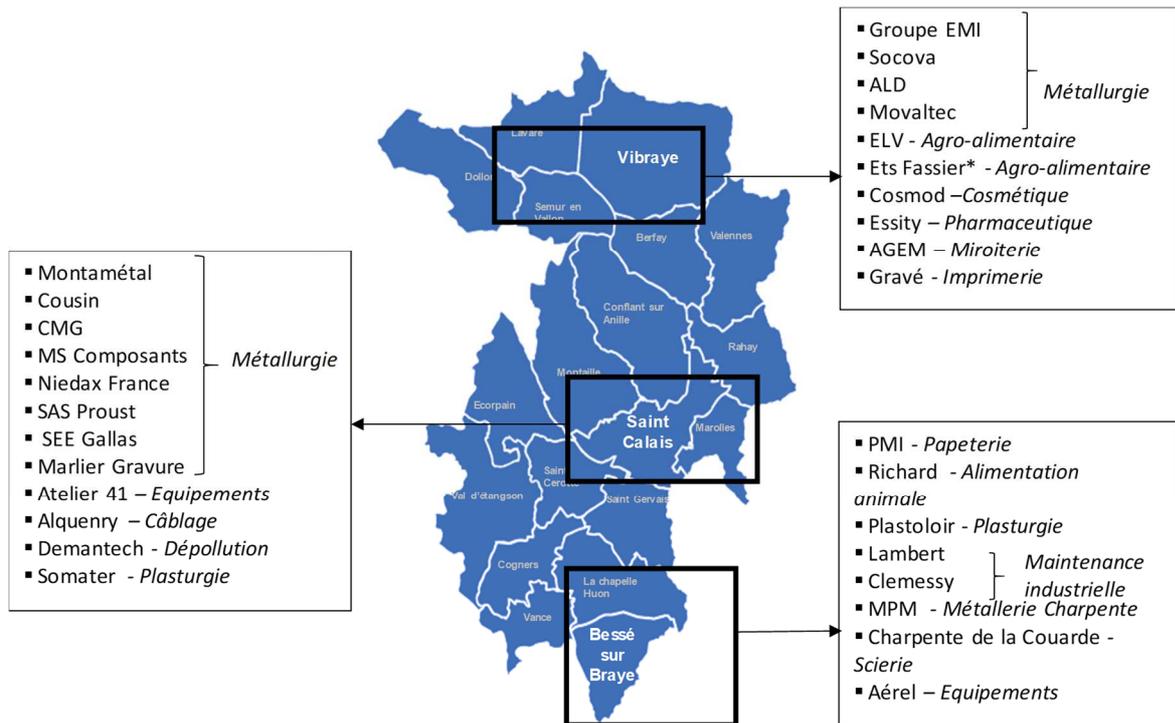


Figure 1 : Acteurs industriels du territoire

6. Diagnostic Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

ATOUS

- Une proximité géographique avec la capitale ;
- Un cadre de vie préservé et des paysages naturels variés ;
- Des sites culturels et patrimoniaux remarquables ;
- Un tissu associatif dynamique et un fort taux d'équipement structurants ;
- Un raccordement à la fibre sur tout le territoire prévu en 2022 ;
- Une agriculture performance et une ressource forestière abondante et de qualité ;
- Un artisanat stable ;
- Une dynamique économique engagée ;
- Une fiscalité avantageuse (classement ZRR) et un prix de l'immobilier attractif ;

OPPORTUNITES

- Attirer des franciliens et développer l'entrepreneuriat dématérialisé ;
- Développer une offre touristique globale et durable : « Culture, Nature, Découverte économique, « slow tourisme » ;
- Renforcer la dynamique économique initiée en développant le réseau du club d'entreprise et en créant un tiers lieu numérique dédié à l'entrepreneuriat ;
- Soutenir la transition énergétique des exploitations agricoles et le développement de la méthanisation
- Développer la filière bois énergie ;

FAIBLESSES

- Un territoire souffrant d'un grand déficit d'image, impacté par la présence de friches industrielles et commerciales ;
- Une population peu qualifiée et peu mobile ;
- Une accessibilité indirecte ;
- Un déficit de bâtiment clé en main pour les entreprises en développement, l'absence de lieu de mise en réseau des entrepreneurs ;
- Une faible offre d'hébergement temporaire et un parc de logement ancien dégradé ;
- Une faible offre de lits touristiques marchands ;
- Un déclin de l'emploi industriel amorcé depuis 15 ans ;
- Un éloignement des centres de formation et l'absence de lycée général ;

MENACES

- Crises économiques et climatiques ;
- Concurrence des territoires limitrophes accentuant la perte d'attractivité du territoire ;

En référence aux quatre axes du dispositif territoire d'industrie, les enjeux prioritaires du territoire sont l'attractivité et le recrutement.

AMBITIONS ET PRIORITES DES PARTIES

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

- **AMBITION 1 : Encourager le développement des activités économiques et la mise en réseau**
 - Créer un tiers-lieu principalement dédié à l'entrepreneuriat à Saint Calais et des antennes à Vibraye et/ou Bessé-sur-Braye ;
 - Poursuivre l'investissement dans le service de développement économique ;
 - Développer le réseau du club d'entreprise ;
 - Développer des synergies entre industries, développer l'économie circulaire en lien avec les secteurs agricoles et forestiers ;
 - Accompagner les stratégies de diversification pour les entreprises dépendantes d'Arjowiggings ;

- **AMBITION 2 : Faciliter le recrutement pour les industriels locaux**
 - Engager une réflexion sur la création d'une école de production ou plus largement la structuration d'une offre de formation sur le territoire ;
 - Structurer une démarche d'accueil des nouveaux salariés ;
 - Etudier la création d'une offre de logement temporaire ;
 - Travailler à renforcer l'image des métiers de l'industrie ;

- **AMBITION 3 : Améliorer l'image du territoire et promouvoir ses atouts en interne et en externe**
 - Renforcer le marketing territorial :
 - Travailler à l'élaboration d'un discours positif au niveau des habitants et des salariés du territoire
 - Communiquer sur les atouts du territoire en externe
 - Réhabiliter les friches industrielles et commerciales ;
 - Développer le tourisme de découverte économique et le tourisme culturel.

ACTIONS DEJA ENGAGEES

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

- **Encourager le développement des activités économiques et la mise en réseau**
 - **Désenclavement numérique** : le Contrat Innovant Territoire d'initiative départementale permet à l'ensemble du territoire d'être raccordé à la fibre optique fin 2022.
 - **Amélioration de l'offre de logements** : Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec pour objectif la remise sur le marché des logements vacants et palier à la précarité énergétique des logements.
 - **Développement économique** :
 - Création d'un service de développement économique permettant l'accompagnement des projets des entreprises locales et des porteurs de projet
 - Création du club d'entreprise du plateau Calaisien
 - **Modernisation des industries** :
 - La Région des Pays de la Loire a lancé début juin 2017 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Industrie du Futur » pour permettre à un nombre important de PME / PMI de s'engager dans une démarche concrète de modernisation de leur outil de production.
 - La région a également mis en place, via l'agence Solution&Co, un réseau de proximité de développeurs économiques chargés de promouvoir les dispositifs régionaux auprès des entreprises et d'accompagner ces dernières au plus près de leurs besoins.
- **Faciliter le recrutement des industriels locaux**
 - **Création de groupes de travail Emploi / Formation / Orientation Professionnelle**
 - Mise en place d'une charte d'accueil des stagiaires en entreprise
 - Création d'un jeu de l'orientation à destination des collégiens.
 - **Amélioration de la mobilité**
 - Programmation d'une ligne de transport régional entre Bessé-sur-Braye, Saint Calais, Vibraye et La Ferté-Bernard.
 - Programmation d'une liaison entre Saint Calais, Bessé-sur-Braye et Savigny-sur-Braye.
 - Programmation de l'installation des infrastructures Mouv'ngo à Saint Calais et Vibraye.
- **Améliorer l'image du territoire et promouvoir ses atouts en interne et en externe**
 - **Marketing territorial interne** : Organisation d'évènements promotionnels internes du territoire à destination des acteurs économiques (Semaine de L'Industrie, Semaine de l'économie locale)

ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie « Vallées de la Braye et de l'Anille ».

Le présent contrat (« **le contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des signataires de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT GENERAL DES SIGNATAIRES

Les signataires s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industrielle nationale et territoriale ;

Le Conseil régional, chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Il anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'industrie ;

Le Conseil départemental vient en soutien du développement des projets du présent contrat dans le cadre de ses compétences propres au travers des dispositifs existants et du dispositif exceptionnel dans le cadre du Plan de relance départemental.

L'intercommunalité assure le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elle définit les enjeux du territoire, les ambitions et priorités ; mobilise les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engage à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elle désigne un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les industriels s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les opérateurs publics et autres partenaires signataires s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les porteurs de projets ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à

mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

La Banque des Territoires - Caisse des Dépôts s'engage en référence à la convention cadre passée avec l'Etat le 5 mars 2019 à accompagner le développement des territoires et des écosystèmes locaux industriels en intervenant en ingénierie, en investissement et financement et par l'intermédiaire de ses mandats :

- En ingénierie :
La Caisse des Dépôts et Consignation prévoit de se mobiliser pour la mise en œuvre du programme en finançant les appuis en ingénierie à trois niveaux de maturité des projets et de réflexion des territoires d'industrie :
 - Les études à caractère général, stratégique et/ou thématique ;
 - Les études de planification et de préfiguration des projets ;
 - Les études dans le cadre d'un projet d'investissement identifié ;
 - Les crédits d'ingénierie déconcentrés dans les directions régionales de la Caisse des Dépôts sont cofinancés à hauteur de 50% maximum, en co-financement avec les collectivités et/ou les partenaires industriels.
- En investissement :
 - En matière d'investissement, la Caisse des Dépôts prévoit d'intervenir en fonds propres et quasi-fonds propres en tant qu'investisseur avisé sur les sujets suivants : foncier et immobilier industriel, numérique, énergie et écologie industrielle, formation, développement économique...
- En financement :
 - En matière de financement la Caisse des Dépôts pourra mobiliser une offre de prêts moyen/long terme (jusqu'à 40 ans) aux collectivités locales et son offre de services bancaires, lorsqu'elles sont adaptées au programme qui permet de financer des opérations diversifiées ;
 - Par ses mandats et sous forme d'appels à projets : la Caisse des Dépôts mobilisera certains financements et outils du Grand Plan d'Investissement et du PIA3, dont les actions concourent aux leviers de transformation pour aller vers l'industrie du futur : développement des compétences et des qualifications (appel à projet Campus des Métiers et des Qualifications de la main d'œuvre ; appel à projets Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes IFPAI), projets d'innovation territoriale (action Territoires d'Innovation) » ;
 - Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'industrie.

ARTICLE 3. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE LOCAL DU PROJET

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- un **comité de projet composé** de la Préfecture de la Sarthe, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Banque des Territoires, Bpifrance ainsi que le service développement économique de l'intercommunalité. Ce comité de projet est chargé de la définition des orientations stratégiques pour le Territoire d'industrie, du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de territoire et du contrat
- **Un binôme élu-industriel** chargé de représenter le Territoire d'industrie et d'animer le projet de territoire.
- **Un chef de projet du conseil régional** chargé de coordonner et mobiliser les partenaires afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action défini au présent contrat.
- **Une équipe projet** composée du binôme élu-industriel, du service économique de l'intercommunalité et du chef de projet du conseil régional chargée de la conduite du projet en continu et en animation de proximité

Le comité de projet s'accorde sur

- les modes de collaboration entre les services de l'intercommunalité, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (CCI, UIMM, Pôle emploi, Action logement, Sarthe Habitat, Mission locale,...);
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

ARTICLE 4. PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. **Chacune des actions fait l'objet d'une fiche annexée, dument approuvée par les signataires concernés.**

N° de Fiche action	Fiche action	Axe 1 Attirer	Axe 2 Recruter	Axe 3 Innover	Axe 4 Simplifier
1	Hébergement temporaire : développer le logement chez l'habitant	X	X		
2	Hébergement temporaire : expérimenter la conversion de logements sociaux vacants	X	X	X	X
3	Mettre en place une plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises	X	X	X	X
4	Créer un département Fonderie au sein de l'entreprise ALD Machines spéciales		X	X	
5	Remplacer une presse plieuse par une presse à commande numérique au sein de l'entreprise SEE Gallas			X	
6	Pérenniser l'entreprise Atelier 41 sur son site à Saint-Calais dans un bâtiment éco-responsable avec un bilan carbone optimal tout en minimisant toute gêne vis-à-vis du voisinage.			X	
7	Mettre en place une plateforme d'achat groupé d'énergie pour les entreprises des Vallées de la Braye et de l'Anille			X	X
8	Créer un Tiers-lieux à Saint-Calais et un espace de coworking à Bessé-sur-Braye	X	X	X	
9	Mettre en place une stratégie de marketing territorial	X			

ARTICLE 5. DUREE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DU CONTRAT

Le présent contrat est établi pour une **durée de six (6) ans** à compter de sa date de signature.

À l'issue de cette période, il pourra faire l'objet d'un renouvellement par voie d'avenant pour une durée qui sera à déterminer d'un commun accord entre les signataires et dans la limite de six (6) ans maximum. Dans cette hypothèse, les signataires conviennent d'ores et déjà qu'ils prendront en compte un délai raisonnable pour permettre la signature dudit avenant avant l'échéance du présent contrat.

Il pourra également être dénoncé sans motif par l'un ou l'autre des signataires, par écrit au plus tard trois (3) mois avant sa date anniversaire sans qu'aucun des signataires ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit, du fait de cette dénonciation.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus matures puis de l'enrichir par avenants avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au contrat intégrant la fiche action nouvelle ou modifiée.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6. SUIVI ET EVALUATION

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis **trimestriellement** et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

ARTICLE 7. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat est soumis au droit français.

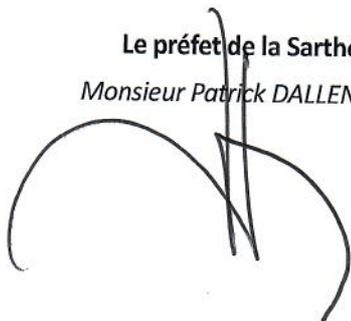
Les signataires s'engagent, dans la mesure du possible, à régler amiablement tous les litiges relatifs à la validité, à la conclusion, à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat.

Dans le cas où le litige ne serait pas résolu amiablement entre les signataires dans un délai d'un (1) mois à compter de la date à laquelle un signataire notifie aux autres signataires le litige par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, les signataires conviennent que toutes contestations relatives au présent contrat seront exclusivement portées devant le Tribunal administratif de Nantes.

Signé à Bessé-sur-Braye, le 26 novembre 2021, en 6 exemplaires

Le préfet de la Sarthe

Monsieur Patrick DALLENNES



**Le Vice-Président délégué à l'Economie de la
Communauté de communes des Vallées de la Braye
et de l'Anille**

Monsieur Jacques LACOCHE



La Présidente de la Région des Pays de la Loire

Madame Christelle MORANÇAIS



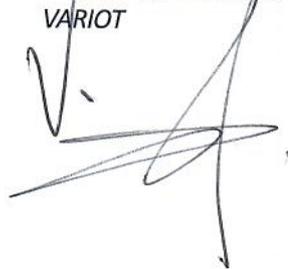
Le Président du Département de la Sarthe

Monsieur Dominique LE MÈNER



**Le Directeur territorial de la Caisse des Dépôts -
Banque des territoires – Pays de la Loire**

*Monsieur Philippe JUSSERAND p/o Monsieur Olivier
VARIOT*



**Le Directeur de l'entreprise Niedax représentant des
entreprises**

Monsieur Olivier DECAUX



ANNEXES : FICHES ACTIONS

FICHE ACTION N°1



Intitulé de l'action :

Hébergement temporaire : développer le logement chez l'habitant

Axe(s) : ATTIRER - RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER

Maitrise d'ouvrage de l'action

Communauté de communes des Vallées de la Bray et de l'Anille

Partenaires associés dans la mise en œuvre de l'action

- Club d'entreprise du Plateau Calaisien

Partenaire potentiel : Le Relais Habitat & Services jeunes (association proposant des logements et des services dédiés aux jeunes actifs, aux étudiants et aux apprentis).

Diagnostic de la situation

La CCVBA ne dispose actuellement d'aucune offre de logements meublés de type T1, T2, T3 permettant d'héberger à un tarif compétitif (<15€/nuit) :

- Des personnes mineures (apprentis ou stagiaires) présentes sur le territoire pendant une courte durée ou de manière intermittente.
- Des personnes majeures (salariés en missions courtes) présentes sur le territoire pour une période transitoire (CDD, période d'essai CDI, intérimaires, apprentis, stagiaires)

Pourtant, il existe une forte demande pour ce type d'hébergement de courte ou moyenne durée. A titre d'exemple, sur 93 apprentis exerçant sur la CCVBA en 2019, seuls 18 résidaient sur la commune de leur employeur et 38 sur la CCVBA.

Descriptif et objectif de l'action

Développer l'offre d'hébergement de type « chambre chez l'habitant » :

1. Démarcher les particuliers susceptibles d'accueillir des jeunes travailleurs ;
2. Sélectionner des hébergeurs et vérifier les conditions d'accueil* ;
3. Communiquer auprès des entreprises du territoire sur cette offre de logement et mettre en relation les jeunes travailleurs et les hébergeurs.

*Si le nombre de particuliers volontaires est supérieur à 20, la CCVBA pourra faire appel à l'association Le Relais Habitat & Services jeunes.

Impacts du projet :

- Simplification du recrutement des apprentis et jeunes travailleurs par les entreprises du territoire en levant une partie des freins liés à l'hébergement ;
- Relocalisation de consommateurs sur le territoire permettant de dynamiser les petits commerces ;
- Réponse indirecte aux problématiques de mobilité des jeunes ;
- Création de binôme hébergeur / jeunes permettant la mise en place d'une solidarité intergénérationnelle ;
- Monétisation des chambres vacantes.

Budget prévisionnel

- Frais d'accompagnement par le Relais ou frais engagés (en temps jours homme) par l'intercommunalité pour le suivi du parc d'hébergeurs : 10k€

Nature du soutien demandé

	Montant (k€)	Remarques
Fonctionnement : Frais d'accompagnement	10k€	

Accompagnements techniques et financiers des partenaires du programme Territoires d'industrie

- Etat – Direction Départementale de la Cohésion Sociale :
 - o Une réflexion est menée à l'échelle de la Sarthe afin d'accompagner la mise en place d'un animateur en charge de développer l'hébergement temporaire chez l'habitant pour chaque territoire EFOP et particulièrement les territoires EFOP ruraux, Sarthe sud et Sarthe nord, selon l'intérêt porté notamment par les communautés de communes qui composent ces territoires.
- Conseil régional :
 - o Convention avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes sur la période 2020-2022 avec un soutien annuel de 60 k€. Ce soutien est renforcé via la Mesure n°12 du Plan de Relance régional pour le porter à 150 000 € afin de développer des actions d'accompagnement des jeunes dans leur démarche de logement et mettre en place des solutions d'hébergement temporaire des jeunes chez l'habitant (HTH) en milieu rural, à proximité des entreprises. Au besoin, une mobilisation du fonds territorial EFOP pourra être étudiée, au regard des éléments transmis par l'Etat et les communautés de communes qui souhaitent s'engager.
- Conseil départemental :
 - o Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, des liens sont possibles sur la communication, le recensement, le soutien financier de propriétaires, potentiellement intéressés, cherchant à bénéficier d'aides ou bénéficiant d'aides de l'Anah pour les travaux d'amélioration de leur logement.

Etat d'avancement :

- Novembre 2020 : Entretien avec l'association Le Relais pour évaluation des modalités d'accompagnement
- Intérêt du projet validé par les élus en conseil communautaire le 28/01/2021

Calendrier :

	T1	T2	T3	T4
2021			Définition de la stratégie de communication et réalisation des supports.	Communication auprès de la population.

2022	Sélection des hébergeurs. Communication auprès des entreprises.	Création des premiers binômes.		
Indicateurs de suivi et d'évaluation :				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements disponibles chez l'habitant pour l'accueil de jeunes travailleurs ; - Nombre de nuitées / an ; - Nombre de jeunes logés chez l'habitant/an ; 				
Signature des parties prenantes à la fiche-action				

FICHE ACTION N°2



Intitulé de l'action :

Hébergement temporaire : expérimenter la conversion de logements sociaux vacants

Axe(s) : ATTIRER - RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER

Maitrise d'ouvrage de l'action

Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Partenaires associés dans la mise en œuvre de l'action

- Sarthe Habitat
- Association Nelson Mandela
- Conseil départemental
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Diagnostic de la situation

La CCVBA ne dispose actuellement d'aucune offre de logements meublés de type T1, T2, T3 permettant d'héberger à un tarif compétitif des salariés présents sur le territoire pour une période transitoire (CDD, période d'essai CDI, intérimaires, apprentis, stagiaires).

A contrario, Sarthe Habitat gère un parc de 463 logements sociaux non meublés sur la CCVBA, dont environ 10% reste vacant. Les logements de Sarthe Habitat sont exclusivement loués à des particuliers (sous conditions de ressources) ou à une association agréée pour l'accompagnement des publics défavorisés. Ces logements ne profitent actuellement pas aux jeunes travailleurs du territoire.

Descriptif et objectif de l'action

Identifier les modalités de conversion et de mise en location des logements vacants de Sarthe Habitat pour l'accueil de jeunes travailleurs.

1. Identifier le nombre et la typologie des logements vacants de Sarthe Habitat ;
2. Identifier les possibilités de mise en gestion de ces logements par une structure permettant de les adapter, meubler et louer à des jeunes travailleurs (en priorité des apprentis) ;
3. Valider le modèle économique ;
4. Enclencher l'expérimentation sur 2 logements à Saint-Calais et 1 logement à Bessé-sur-Braye.

Impacts du projet :

- Simplification du recrutement des jeunes travailleurs par les entreprises du territoire en levant une partie des freins liés à l'hébergement ;
- Relocalisation de consommateurs sur le territoire permettant de dynamiser les petits commerces ;
- Réponse indirecte aux problématiques de mobilité des jeunes ;
- Diminution du taux de logement vacant sur le territoire ;
- Amélioration du bilan de gestion de Sarthe Habitat.

Budget prévisionnel

Modèle économique et partenarial en cours de définition.

Nature du soutien demandé

	Montant (k€)	Remarques
Investissement		
Fonctionnement		

Accompagnements techniques et financiers des partenaires du programme Territoires d'industrie

- Etat – Direction Départementale de la Cohésion Sociale :
 - L'action entre pleinement dans la politique globale d'intégration des publics jeunes par le logement et par l'emploi portée par la DDETS. Ainsi, un soutien financier de l'accompagnement social adapté des publics les plus fragiles visés par le projet est envisageable par la mobilisation du fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL). En effet, depuis la réforme de ce fonds en 2020, un tiers des nouveaux projets doit viser à accompagner financièrement des actions innovantes relatives à l'accompagnement des publics fragiles logés par les bailleurs sociaux. Le projet porté entre donc dans ce cadre.
 - Pour prétendre à un financement de 2 ans renouvelable 1 fois (soit 4 ans maximum) de ce projet, un cahier des charges doit être élaboré entre les principaux partenaires avant le 30 avril 2021 pour être soumis à un comité régional qui, après examen des dossiers, publiera les lauréats le 30 mai prochain. Le nombre de mesures d'accompagnement social adapté et la volumétrie financière devront être déterminés et inscrits dans ce cahier des charges.
- Conseil départemental :
 - Des liens sont possibles avec la politique habitat-logement du Département au titre du PDH (Plan Départemental de l'Habitat), du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), du Logement d'Abord, qui vise notamment le déploiement, sur le territoire, de structures mixtes et intergénérationnelles (résidence sociale, maison relais, FJT) d'hébergement et de logement accompagné répondant à des besoins locaux par la reconversion de logements sociaux vacants (partenariat avec bailleur social ex Sarthe Habitat / association en charge de la gestion locative ex Nelson Mandela)
 - Une aide exceptionnelle à l'investissement pourra être accordée par le conseil départemental pour diminuer les charges de la gestion locative et par conséquent les redevances des personnes hébergées ou logées ;
 - Selon les conditions d'éligibilité, aide possible du FSL (Fonds de Solidarité Logement) à l'accès (garantie, caution, 1er loyer, assurance, frais d'agence, aides financières à l'acquisition de mobilier de 1ère nécessité) et au maintien (fonds de garantie spécifique jeunes sans ressource).
- Banque des territoires :
 - Une intervention est possible sous forme de prêts à Sarthe Habitat pour la réhabilitation des logements ou de co-investissement avec Sarthe Habitat (création de copropriétés).

Etat d'avancement :

- Novembre 2020 : Entretien avec Sarthe Habitat ;
- Décembre 2020 : Identification du nombre et de la typologie des logements vacants de Sarthe Habitat ;
- Janvier et Février 2021 : Visite des logements.

Calendrier :

	T1	T2	T3	T4
2021	Mise en place du partenariat	Finalisation du partenariat et communication auprès des entreprises	Aménagement et ameublement des logements	Mises en location
2022	Mises en location	Evaluation et adaptation du nombre de logements		

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de logements meublés disponibles ;
- Taux d'occupation des logements.

Signature des parties prenantes à la fiche-action

FICHE ACTION N°3



Intitulé de l'action :

Mettre en place une plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises

Axe(s) : ATTIRER - RECRUTER - INNOVER - SIMPLIFIER

Maitrise d'ouvrage de l'action

Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Partenaires associés dans la mise en œuvre de l'action

- Conseil régional des Pays de la Loire - Solution&Co
- Club d'entreprise du plateau Calaisien
- Entreprises des Vallées de la Braye et de l'Anille

Descriptif de l'action

Mettre en place une **plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises** qui permet le **partage de :**

- **Main-d'œuvre** : mettre les compétences de ses salariés au service d'une entreprise qui a des besoins, bénéficier de compétences et/ou d'une expertise particulière, permettre à ses collaborateurs de développer leur employabilité et de préparer ainsi une éventuelle reconversion ;
- **Formation** : organiser des sessions multi entreprises pour réduire les coûts ;
- **Matériel** : partager les frais d'acquisition avec une nouvelle entreprise, louer une machine inutilisée à d'autres structures ;
- **Locaux** : Mettre à disposition temporairement des locaux non utilisés pour une période donnée, rechercher un lieu de stockage.

La plateforme « Solution Partage » sera déclinée à l'échelle de la CCVBA qui disposera ainsi de son propre outil d'animation de son réseau local d'entreprises. Cette plateforme s'inscrit dans la mise en place d'un bouquet de services aux entreprises industrielles et plus largement ouvert aux acteurs économiques.

La mise en place de cette plateforme se matérialise par la signature d'un contrat de partenariat entre le prestataire Factoryz et la collectivité pour une durée de 3 ans.

Impacts du projet :

- Valorisation des compétences des salariés et leur adaptabilité ;
- Utilisation optimisée des ressources du territoire ;
- Réduction des consommations de ressources ;
- Valorisation des échanges intra-territoriaux ;
- Potentiels gains économiques pour tous les acteurs économiques du territoire.

Diagnostic de la situation

La crise sanitaire et le contexte économique actuel obligent l'ensemble des acteurs économiques à repenser leurs modèles, leurs façons d'agir, leurs modes de gestion.

Dans le cadre du Plan de Relance, le Conseil régional propose aux collectivités qui le souhaitent un outil qui facilite les échanges entre entreprises du territoire : Solution Partage.

Objectifs

- Faciliter la mutualisation de ressources entre entreprises et l'animation du réseau d'entreprise ;
- Renforcer l'attractivité et la résilience du territoire ;
- Mettre en place une démarche d'écologie industrielle territoriale via cet outil.

Budget prévisionnel

Année 1 :

Investissement	
Forfait de personnalisation de la plateforme + formation des animateurs de l'intercommunalité	3000 € HT
Fonctionnement	
Publicité, publications	1500 € HT
Déplacements, missions (promotions dans les entreprises – clubs, Union des commerçants et artisans, communes, etc.)	1200 € HT
Charges de personnel	6300 € HT
Total	12 000 € HT

Année 2 et année 3 :

Fonctionnement	
Forfait abonnement, maintenance, évolutions, hotline pour 0 à 100 entreprises actives sur la plateforme en année 2 et 3	2000 € HT/an

Nature du soutien demandé

	Montant (k€)	Remarques
Fonctionnement	6,2	Conseil régional - Mesure 32 du plan de relance (fonds EFOP) - Aide au lancement et à l'animation
Investissement et fonctionnement	5,3	Communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille
Fonctionnement	0,5	Club des entreprises du Plateau Calaisien

Accompagnements techniques et financiers des partenaires du programme Territoires d'industrie

- Conseil régional :
 - o Intervention à hauteur de 6,2k€ dans le cadre de la mesure 32 du plan de relance (fonds Emploi Formation Orientation P)
- BPI
 - o Intervention possible en garantie pour toute entreprise ayant un projet d'investissement nécessitant un endettement.

Etat d'avancement :

- Novembre 2020 : présentation de la plateforme Solution Partage par Solution&Co
- Janvier : validation du projet par les élus de la CCVBA aux élus de la CCVBA

Calendrier :

	T1	T2	T3	T4
2020				Dépôt de la demande de subvention mi-décembre
2021	Mise en place de la plateforme et présentation aux entreprises	Animation du dispositif		Evaluation du dispositif
2022	Animation			Evaluation du dispositif
2023	Animation			Evaluation du dispositif

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'entreprises inscrites sur la plateforme
- Nombre de mutualisations réalisées / an

Signature des parties prenantes à la fiche-action

FICHE ACTION N°4



Intitulé de l'action :

Créer un département Fonderie au sein de l'entreprise ALD Machines spéciales

Axe(s) : ATTIRER - RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER

Maitrise d'ouvrage de l'action

ALD Machines spéciales

Partenaires associés dans la mise en œuvre de l'action

Partenaires potentiels :

- *Etat*
- *Conseil régional*
- *Banque des territoires*
- *Pôle emploi*

Diagnostic de la situation

Créée en 1990 et basée à Vibraye, la société **ALD conçoit, fabrique et installe des machines spéciales, des lignes de production, des postes automatisés, des solutions de convoyage et des outillages de soudage** dans les secteurs de l'automobile, du cartonnage, de la pharmaceutique, de la cosmétique et de l'agro-alimentaire.

La société comprend actuellement un bureau d'études mécanique, un bureau d'études électrique et automatismes, un atelier d'usinage, un atelier de chaudronnerie et un atelier d'assemblage et câblage.

ALD compte actuellement 12 salariés et réalise un chiffre d'affaire annuel d'1,1M€.

Afin de faire face à la crise économique liée au contexte sanitaire, **ALD souhaite diversifier sa clientèle et ses productions** afin de mieux répartir les risques qui pourraient être liés à une forte dépendance au secteur de l'aéronautique.

Par ailleurs, suite à la **fermeture de Mécachrome** à Vibraye, **ALD souhaite** reprendre les compétences laissées par cette entreprise afin de **faire perdurer un savoir-faire industriel unique**.

Descriptif et objectif de l'action

ALD souhaite créer une fonderie aluminium au sable et en coquille d'une capacité de 60 Kg, permettant d'obtenir des pièces complexes, uniquement réalisables en fonderie.

La création du département Fonderie permettra d'adresser un nouveau marché, celui des véhicules de collection notamment pour des clients tels qu'EPAF (restauration et fabrication de voitures de course historiques) ou Fox Avion (avions de collection) pour lesquels ALD réalisera diverses pièces (jantes, culasses, pièces de moteur, etc.).

Ce projet implique :

- La création d'une extension de 120m² sur le foncier appartenant à l'entreprise ;
- L'acquisition de machines de fonderie d'occasion ;
- Le recrutement de 3 fondeurs usineurs en CDI.

Impacts du projet :

- **Maintien et développement d'un savoir-faire historique** qui, sans ce projet, sera perdu à la suite de la fermeture de Mécachrome sur le territoire.
- **Gains de productivité et modernisation de l'entreprise vers l'industrie du futur** : les investissements permettront une maîtrise totale du produit, sur toute la chaîne de valeur : ALD pourra concevoir la pièce, réaliser en interne les outillages de fonderie, couler et usiner la pièce, et en assurer le montage ou l'intégration dans un système complet.
- **Développement et diversification de la clientèle** (gain en notoriété et savoir-faire) sur des marchés non impactés par la crise économique.
- Création d'emploi, idéalement repris auprès du personnel de Mécachrome qui ne serait pas en mesure de déménager suite à la délocalisation de l'entreprise.

Atouts internes pour le développement du projet :

ALD dispose d'un bureau d'étude, d'un atelier de chaudronnerie, pliage, découpe, soudure, assemblage et montage, usinage traditionnel et usinages sur machines-outils à commande numérique, ce poste étant en pleine expansion.

ALD s'appuiera également sur les compétences industrielles et le savoir-faire de M. BUCHOUX (créateur et dirigeant de JPX devenu MECACHROME en 2005) qui a développé avec succès sa propre fonderie en 1996 et permis un fort développement de la société.

Budget prévisionnel

Projet d'investissement d'environ 424 k€ dont :

- 60 K€ pour la création de l'extension immobilière
- 100 K€ pour l'acquisition de machines de fonderie d'occasion
- 193 k€ pour l'acquisition d'une machine à commande numérique
- 71 K€ pour l'acquisition d'un bras de mesure

Nature du soutien demandé

	Montant	Remarques
Investissement immobilier (création de l'extension)	60 k€ HT	
Investissement machines de fonderie	100 k€ HT	
Investissement centre de tournage à commande numérique	193 k€ HT	<i>Demande de subvention à 40% effectué dans le cadre de l'AAP Industrie du futur</i>
Investissement bras de mesure	71 k€ HT	

Accompagnements techniques et financiers des partenaires du programme Territoires d'industrie

- Conseil régional :
 - o En complément du soutien obtenu qui pourrait être obtenu auprès de l'Etat, le Conseil régional pourrait mobiliser ses dispositifs « AMI Industrie du Futur » et « Pays de la Loire Redéploiement » pour appuyer la réalisation des investissements prévus (hors immobilier).
- BPI France :
 - o BPI peut intervenir au profit d'ALD directement.
- Banque des territoires :
 - o Intervention possible sur l'immobilier (portage immobilier) si un besoin est exprimé.

Etat d'avancement :

- Présentation du projet le 21/10/2020 à la réunion Territoire d'industrie.
- Dépôt d'un dossier Industrie du Futur à l'Agence de Service des Paiements pour un montant de 264 k€, le 14/12/2020.

Calendrier :

	T1	T2	T3	T4
2021	Construction de l'extension, achat et mise en route du matériel, recrutement d'un technicien fraiseur commande numérique dès janvier 2021.	Recrutement de 2 fondeurs usineurs		

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Création du département Fonderie
- Nombre d'emplois créés
- Evolution du chiffre d'affaire

Signature des parties prenantes à la fiche-action

FICHE ACTION N°5



Intitulé de l'action :

Remplacer une presse plieuse par une presse à commande numérique au sein de l'entreprise SEE Gallas

Axe(s) : ATTIRER - RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER

Maitrise d'ouvrage de l'action

SEE Gallas

Partenaires associés dans la mise en œuvre de l'action

Partenaires potentiels :

- *Etat*

Diagnostic de la situation

Créée en 1978 et basée à Saint-Calais, l'entreprise SEE GALLAS conçoit, fabrique et installe des équipements pour le traitement des déchets et la manutention, réalise des prestations de maintenance en usine et d'aménagement de postes de travail et de machines.

La société comprend actuellement un bureau d'études et un atelier de production et de montage. Elle compte 16 salariés et réalise un chiffre d'affaire annuel de 2M€ (donnée 2019).

Actuellement l'entreprise dispose d'une presse plieuse datant de 1973.

Descriptif et objectif de l'action

L'entreprise SEE Gallas souhaite moderniser son atelier de production et remplacer l'actuelle presse plieuse par une presse à commande numérique.

Cette acquisition permettra de gagner en précision, en temps de réglage, donc en qualité et en réactivité. L'entreprise pourra intégrer ces nouvelles possibilités à son processus de fabrication.

Impacts du projet :

- Redéfinition de l'implantation de l'atelier ;
- Formation de 3 opérateurs ;
- Gains de qualité et de productivité ;
- Amélioration de la satisfaction client

Budget prévisionnel

Projet d'investissement de 70,8 k€ HT

Nature du soutien demandé

	Montant (k€)	Remarques
Investissement	40%*70,8k€ = 28,3k€ HT	40% dans le cadre de l'AAP Industrie du Futur
Fonctionnement		

Accompagnements techniques et financiers des partenaires du programme Territoires d'industrie

- Conseil régional
 - o En complément du soutien obtenu qui pourrait être obtenu auprès de l'Etat, le Conseil régional pourrait mobiliser ses dispositifs « AMI Industrie du Futur » et « Pays de la Loire Redéploiement » pour appuyer la réalisation des investissements prévus (hors immobilier).
- BPI France :
 - o Intervention possible en garantie.

Etat d'avancement :

- Novembre 2020 : Dépôt d'un dossier au guichet Industrie du Futur à l'Agence de Service des Paiements.

Calendrier :

L'entreprise SEE Gallas envisage de passer commande pour cette machine en janvier 2021 pour une livraison et une mise en route au 1^{er} trimestre 2021.

	T1	T2	T3	T4
2021	Achat du matériel			

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Evolution du chiffre d'affaire ;

Signature des parties prenantes à la fiche-action

FICHE ACTION N°6



Intitulé de l'action :

Pérenniser l'entreprise Atelier 41 sur son site à Saint-Calais dans un bâtiment éco-responsable avec un bilan carbone optimal tout en minimisant toute gêne vis-à-vis du voisinage.

Axe(s) : ATTIRER - RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER

Maitrise d'ouvrage de l'action

Atelier 41

Partenaires associés dans la mise en œuvre de l'action

Partenaires potentiels :

- ATESART
- EDEL (étude)
- Apex Energie (panneaux photovoltaïques)
- Financier extérieur pour le désamiantage photovoltaïque de la toiture

Diagnostic de la situation

Présentation de l'entreprise

ATELIER 41 est une entreprise d'agencement. Elle conjugue deux univers de production, aux cultures très différentes : l'atelier et les chantiers. Elle appartient à la fois au secteur du bâtiment et à celui de la seconde transformation du bois. Réalisant de nombreux produits sur-mesure, l'entreprise conserve des caractéristiques artisanales, tout en ayant des moyens de production industriels.

Historique de l'entreprise

ATELIER 41 a 25 ans. Créée par Etienne Levesque, l'entreprise quitte Montoire-sur-le-Loir en 2000 pour intégrer un local de 5000m² à Saint-Calais. Jusqu'en 2006, l'entreprise enregistre une forte croissance et les effectifs montent alors jusqu'à 70 salariés. En 2006, le principal client (représentant 40% du chiffre d'affaire) interrompt brutalement toute activité avec l'entreprise, qui dépose le bilan 18 mois plus tard. En 2014, Bruno Darder acquiert la majorité des parts et prend la direction de l'entreprise. En 2017, Atelier 41 termine de rembourser son passif. En 2019, l'entreprise est en capacité de réinvestir dans son outil de production et procède à la modernisation de sa scie à commande numérique. Un centre d'usinage vertical complète ces nouveaux équipements.

Activités de l'entreprise :

Spécialisée dans la fabrication et la pose de mobilier de magasin, l'entreprise a progressivement monté en gamme (en adressant des clients prestigieux tels que Vuitton, Hôtel Hilton,..) et en compétence. Elle a aussi diversifié sa clientèle en intervenant largement dans l'hôtellerie et les EHPAD.

L'entreprise a retrouvé toute sa crédibilité financière. Elle compte actuellement 48 salariés dont 42 en CDI.

Atelier 41 est désormais en mesure de mener une réflexion sur le long terme dans le domaine de la performance énergétique et de l'immobilier.

Problématiques de l'entreprise

Le positionnement du site à Saint-Calais est menacé par des coûts prévisionnels de mise aux normes du bâtiment ainsi que par un système de chauffage et de valorisation de ses déchets qui est en fin

de vie et qui menace le modèle économique de la société. Atelier 41 n'est en effet pas en mesure de payer le surcoût lié à un système de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles et le surcoût lié au traitement des déchets de production (chutes de panneaux de bois).

Une délocalisation de son site d'un strict point de vue économique serait pertinente et serait aisément facilitée par des aides sur des sites désirant accueillir une société de 48 personnes. Cependant, la société Atelier 41 reste attachée à sa zone géographique.

Descriptif et objectif de l'action

Le projet a pour objectif de pérenniser l'entreprise du point de vue environnemental, énergétique, immobilier.

Le projet consiste à procéder au **remplacement des chaudières**, à **la réfection de la toiture** et à la pose de **panneaux solaires photovoltaïques**.

1. Remplacement des chaudières

Contexte :

L'atelier de production est actuellement chauffé au bois et au gaz :

- **Une chaudière biomasse** est alimentée manuellement par des chutes de panneaux et du bois bûche. Sa mise en fonctionnement nécessite une intervention manuelle quotidienne, la vis du silo d'alimentation étant hors d'usage. La chaudière est très vétuste et dégage des fumées gênantes pour le voisinage. Le système ne peut être amélioré en l'état ni même répondre correctement à toutes les exigences normatives à venir.
- **Une chaudière gaz** intervient en complément le matin afin de chauffer l'atelier avant la montée en puissance de la chaudière bois, ainsi qu'à la mi-saison. Celle-ci nécessite également d'être changée.

Depuis quelques années, l'entreprise a fait des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment dans deux domaines :

- En cloisonnant certaines zones ayant peu ou pas besoin d'être chauffées.
- En isolant la partie ancienne du bâtiment ne bénéficiant pas d'une double peau et en supprimant des puits de lumière diminuant alors sensiblement les pertes de calories en hauteur. Il reste quelques centaines de m² à isoler.

Par ailleurs, l'entreprise est alimentée en électricité par une ligne passant par un transformateur faisant partie de l'immobilier. Celui-ci est en fin de vie.

Projet : un système de chauffage adapté

Le remplacement de la chaudières bois vise plusieurs objectifs :

- Se mettre en règle concernant les rejets de fumées ;
- Garantir des conditions de travail satisfaisantes pour les salariés ;
- Améliorer le bilan carbone de l'entreprise ;
- Eviter les frais de mise en déchetterie d'une partie des chutes de panneaux et valoriser ces co-produits (qui ne sont pas valorisés par les filières de recyclage locales) ;
- Limiter les achats de bois bûche ;
- Limiter les achats de gaz ;
- Limiter la main d'œuvre concernant l'alimentation et l'entretien au quotidien de la chaudière.

2. Réfection de la toiture et pose de panneaux solaires photovoltaïques

Atelier 41 dispose de près de 5000m² de toitures sur les hauteurs de Saint-Calais. Cette toiture est en amiante, dans un état encore satisfaisant. Cependant la société qui en faisait la maintenance jusqu'à l'année dernière ne souhaite plus intervenir. Atelier 41 juge opportun de procéder à la réfection de cette toiture et d'y prévoir l'installation de panneaux solaires ce qui permettrait d'amortir, au moins en partie, les travaux de désamiantage.

La consommation électrique n'est ni assez importante ni assez régulière pour envisager une autoconsommation dans le contexte actuel. En revanche, il serait d'actualité d'envisager le remplacement du transformateur faisant partie de l'immobilier.

3. Une problématique immobilière

Le bâtiment est actuellement la propriété de LEVESQUE Entreprise, société de l'ancien gérant possédant encore 10% des parts d'Atelier 41. Une transmission du bâtiment semble aujourd'hui possible et même souhaitable. Cela renforcerait la cohérence du projet et finaliserait une passation entamée en 2000 avec l'embauche de Bruno Darder par Etienne Levesque.

Budget prévisionnel

Projet d'investissement d'environ 1,47M€, estimation budgétaire devant être affinée par l'étude de faisabilité.

Nature du soutien demandé

En investissements :

	Montant (k€)	Remarques
Chaudière bois	270	L'étude n'étant pas encore réalisée, ces chiffres sont des ordres de grandeur. Pour le remplacement de la toiture et la pose des panneaux photovoltaïques, un investisseur extérieur prendrait en charge les travaux.
Aspiration, filtre poussières, silo, broyeur, transfert, filtre gaz de combustion	250	
Chaudière gaz	50	
Isolation du bâtiment	90	
Achat du bâtiment	550	
Désamiantage de la toiture	200	
Changement du transformateur	60	
Investissement total	1 470	

NB : Le changement de toiture pourrait être financé par un financeur extérieur qui bénéficierait d'un bail de 20 à 30 ans sur la toiture. Dossier en cours de montage.

Accompagnements techniques et financiers des partenaires du programme Territoires d'industrie

- Conseil régional :
 - o La Conseil régional pourrait mobiliser son dispositif Pays de la Loire Redéploiement (prêt de trésorerie sans garantie assorti d'un différé de remboursement du capital) pour faciliter le bouclage du plan de financement du projet.
- BPI France :
 - o Intervention possible en conseil et accompagnement (diagnostic Eco-Flux) ainsi qu'en garantie et financement.

- Banque des territoires :
 - o A étudier sous forme d'ingénierie (par exemple pour l'étude de faisabilité), à croiser avec petite ville de demain.

Etat d'avancement :

- Choix du cabinet d'étude : ETEL
- Début d'étude concernant la toiture et les panneaux photovoltaïques

Calendrier :

	T1	T2	T3	T4
2021	Etude	Recherche des intervenants.	Montage du dossier de financement Choix des entreprises.	Finalisation du dossier de financement Commande de la chaudière.
2022	Démontage du vieux silo.	Dépose de l'ancienne chaudière et installation de la nouvelle.	Changement de la toiture et pose des panneaux photovoltaïques. Tests de la chaudière.	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Mesure de la qualité de l'air en sortie de chaudière ainsi que dans l'atelier (taux de particules fines et très fines)
- Mesure de la température atelier par grands froids
- Suivi des consommations de gaz
- Suivi de la production d'électricité
- Ressources humaines consacrées à la gestion de la chaudière et des déchets de l'entreprise
- Pérennité de l'entreprise

Signature des parties prenantes à la fiche-action

Bruno Darder

Etienne Levesque

FICHE ACTION N°7



Intitulé de l'action :

Mettre en place une plateforme d'achat groupé d'énergie pour les entreprises des Vallées de la Brayе et de l'Anille

Axe(s) : ATTIRER - RECRUTER - INNOVER - SIMPLIFIER

Maitrise d'ouvrage de l'action

Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille

Partenaires associés dans la mise en œuvre de l'action

- Collectif énergie
- Club d'entreprise du Plateau Calaisien
- Union des commerçants et artisans de Vibraye
- TPE /PME de la CCVBA

Diagnostic de la situation

La Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat redéfinit le périmètre des entreprises éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité.

Au 1er janvier 2021, toutes les entreprises de plus de 10 salariés et ayant un chiffre d'affaire supérieur à 2 millions d'euros devront **souscrire à une offre de marché**. En l'absence de choix, elles resteront chez EDF avec des prix non négociés.

Or, comparer toutes les offres de tous les fournisseurs d'énergie peut s'avérer complexe pour une petite entreprise. Il y a actuellement plus de 40 fournisseurs d'énergie sur le marché, 40 courtiers et environ 20 composantes à analyser au niveau des factures d'énergie.

Aujourd'hui la facture d'énergie représente **un budget davantage subi que maîtrisé** par les petites entreprises qui ne disposent pas de spécialistes pour ce type d'achat, qui manquent de temps pour analyser leur facture, connaissent peu le marché et ne disposent que de peu de leviers d'optimisation des prix d'achats à l'échelle individuelle.

Descriptif et objectif de l'action

La Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille souhaite soutenir le tissu économique de son territoire en mettant en place une **plateforme d'achat groupé d'énergie** en partenariat avec la société Collectif énergie.

Cette plateforme permet de fédérer des entreprises autour de l'achat groupé d'électricité/gaz en donnant accès à l'ensemble des mécanismes de marché et permet de réduire la facture énergétique des TPE/PME.

Objectifs de l'action :

- Simplifier et optimiser l'achat d'énergie pour toutes les TPE / PME de la CCVBA.
- Permettre un gain économique pour les TPE / PME sur leur facture d'énergie.
- Inciter les TPE / PME à engager par la suite une réflexion sur les économies d'énergie (Diag Eco-flux, TPE / PME gagnantes sur tous les coûts, conseil en gestion de l'énergie).

Budget prévisionnel

Aucun budget.

Nature du soutien demandé

Aucun

Etat d'avancement :

- Novembre 2020 : Prise de contact avec Collectif énergie.
- Janvier 2021 : Validation du projet par les élus de la CC VBA

Prochaines étapes :

- Mars 2021 : Présentation de la plateforme Collectif énergie aux entreprises du territoire

Calendrier :

	T1	T2	T3	T4
2021	Mise en place du partenariat	Présentation du dispositif aux entreprises	Animation	
2022	Animation			Evaluation du dispositif
2023	Animation			Evaluation du dispositif

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'entreprises inscrites sur la plateforme (nb et % des entreprises de la CCVBA).
- Nombre d'entreprises ayant souscrit à un contrat d'achat groupé d'énergie via Collectif énergie.

Signature des parties prenantes à la fiche-action

FICHE ACTION N°8



Intitulé de l'action :

Créer un tiers-lieu à Saint-Calais et un espace de coworking à Bessé-sur-Braye

Axe(s) : ATTIRER - RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER

Maitrise d'ouvrage de l'action

Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Partenaires associés dans la mise en œuvre de l'action

- Conseil régional des Pays de la Loire
- Etat
- Conseil départemental
- Club d'entreprise du plateau Calaisien
- Entreprises du territoire

Diagnostic de la situation

Actuellement, le territoire ne dispose d'aucun espace pour :

- Mettre en réseau les entreprises ;
- Accueillir des organismes de formation à destination des entreprises et de leurs salariés ou futurs salariés (une grande partie du tissu économique local est constitué de TPE / PME disposant de locaux exigus ou ne disposant pas de salles pour se réunir) ;
- Rompre l'isolement des micro-entrepreneurs (le territoire se singularise par un taux de création de micro-entreprises particulièrement élevé) ;
- Favoriser l'accueil des télétravailleurs (nombreuses installations de franciliens en résidence secondaires et de néo-ruraux).

Descriptif et objectif de l'action

Le projet consiste en la construction d'un tiers-lieu de 400m² à Saint-Calais et l'aménagement d'un espace de coworking de 200 m² à Bessé-sur-Braye. Ce projet a pour objectif de permettre l'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques dans leurs projets de développement : TPE / PME / micro-entreprises / porteurs de projets / télétravailleurs.

A Saint-Calais :

Véritable « pôle de services » dédié à l'entrepreneuriat, ce tiers-lieu offrira des **salles de réunions** équipées (dont une **salle de formation** et une **salle numérique**), un **espace de coworking** et un **espace détente/ restauration**. Il offrira à la location des **bureaux meublés et équipés, individuels ou partagés**, à un loyer modéré. La conception permettra la convivialité et les échanges entre les entreprises. Elles pourront ainsi mieux se connaître et partager des expériences et solutions face aux difficultés rencontrées.

La salle de formation permettra l'accueil de formations professionnelles et la mutualisation de formations inter-entreprises.

La salle numérique permettra la mise en place d'ateliers numériques à destination des TPE, nécessaires à leur montée en compétence sur ce sujet (appels à projets dématérialisés, facturation numérique, etc.).

L'espace coworking sera ouvert aux indépendants, télétravailleurs, porteurs de projet et étudiants. Il permettra de créer une émulation et un espace propice au travail collaboratif.

Le local permettra également d'héberger les animations du Club des entreprises du territoire.

La chargée de mission économique de la communauté de commune sera présente dans les locaux, et assurera l'accompagnement des entreprises et la gestion du site. Elle permettra la coordination et la promotion de l'ensemble des services du site auprès des professionnels du territoire.

A Bessé-sur-Braye :

Conçu comme une antenne du tiers-lieu de Saint-Calais, l'espace de coworking de Bessé-sur-Braye offrira aux télétravailleurs ou professionnels indépendants un espace de travail adapté à leurs besoins avec tous les équipements nécessaires.

Pour les télétravailleurs ou professionnels indépendants, ce lieu permettra de rompre l'isolement provoqué par le home office et permettra de stimuler la création d'un réseau professionnel local (partenariats, collaborateurs, clients...).

Impacts du projet :

- Permettre le développement endogène et exogène d'entreprises à forte valeur ajoutée et assurer par la suite leur implantation pérenne sur le territoire.
- Offrir des espaces de travail agréables pour les entreprises du territoire (salles de réunion, bureaux, espaces communs, espace de coworking).
- Favoriser le développement de nouveaux modes de travail collaboratifs.

Budget prévisionnel

Tiers-lieu de Saint-Calais : 1 080 k€ à affiner dans l'avant-projet détaillé.

Espace de coworking de Bessé-sur-Braye : 244 k€ à affiner dans l'avant-projet détaillé.

Nature du soutien demandé

	Montant (k€)	Remarques
Construction et équipement du tiers-lieu de Saint-Calais	1 080 k€	
Achat et aménagement de l'espace de coworking à Bessé-sur-Braye	244 k€	

Accompagnements techniques et financiers des partenaires du programme Territoires d'industrie

- Etat :
 - o Accompagnement possible de ce projet dans le cadre de la DETR ou de la DSIL.
 - o L'ANCT a par ailleurs lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt : « Fabriques de territoires » permettant d'accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires.
- Conseil régional :
 - o Accompagnement de cette action dans le cadre du « Projet d'avenir pour le territoire des vallées de la Braye et de l'Anille » à hauteur de 642 200€ pour le tiers-lieu de Saint-Calais et de 164 000€ pour le Tiers-lieu de Bessé-sur-Braye.

- En fonction du projet final qui sera présenté, celui-ci pourrait répondre au règlement d'intervention du fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux :
 - Aide de 20% du montant des dépenses d'investissement (création, rénovation, achat de locaux et d'équipements) avec un plafond à 100 000€
 - Aide de 50% du montant des dépenses de fonctionnement liées aux prestations (ingénierie préalable) avec un plafond d'aide de 10 000€ dans la limite de deux dossiers par porteur de projet.
 - Aide de 25 à 75% du montant des charges de personnel (animateur) avec un plafond de 12 500 € à 37 500€.
- Conseil départemental :
 - Convention 2019-2020 avec la CCI (si elle est prolongée) : accompagnement à l'émergence de tiers-lieux ;
 - Dans le cadre du futur déploiement des conseillers numériques : mobilisation possible du conseiller numérique localisée dans la CCVBA pour une première sensibilisation des entreprises au numérique.
 - Dans le cadre de l'aide à la création de tiers lieux, subvention d'investissement pour l'équipement matériel et/ou les travaux d'aménagement à hauteur de 25% des dépenses H.T. (Subvention plafonnée à 50 000 € par projet et à 50 % de la participation financière du maître d'ouvrage public).
- Banque des territoires :
 - Accompagnement à étudier sous forme de financement (prêt).

Calendrier :

Tiers-lieu à Saint-Calais :

	T1	T2	T3	T4
2021	Avant-projet sommaire	Avant-projet détaillé		Construction
2022	Construction			
2023	Ouverture et animation du Tiers-lieu			

Espace de coworking à Bessé-sur-Braye :

	T1	T2	T3	T4
2021	Avant-projet sommaire	Avant-projet détaillé		Achat
2022	Aménagement	Ouverture		

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Suivi du public accueilli (nombre et profil (entreprise, télétravailleur, particulier) ;
- Nombre de réservations de salles de réunion ou de bureaux ;
- Nombre de participants aux animations et réunions d'information ;
- Taux de remplissage des espaces de coworking.

Signature des parties prenantes à la fiche-action

FICHE ACTION N°9



Intitulé de l'action :

Mettre en place une stratégie de marketing territorial

Axe(s) : ATTIRER – RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER

Maitrise d'ouvrage de l'action

Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Partenaires associés dans la mise en œuvre de l'action

- Communes
- Office de tourisme

Partenaires potentiels :

- *Sarthe Tourisme*
- *Club d'entreprises du Plateau Calaisien*

Diagnostic de la situation

L'analyse du territoire met en exergue de nombreux atouts : une proximité géographique avec la capitale, un cadre de vie préservé, des sites culturels et patrimoniaux remarquables, un tissu associatif dynamique, un fort taux d'équipements structurants, une excellente couverture numérique et une dynamique économique engagée.

Cependant, les entreprises du territoire peinent à recruter et fidéliser leurs salariés, notamment en raison d'un grand déficit d'image du territoire dont les atouts sont à la fois peu connus et peu communiqués au sein du territoire tout comme à l'extérieur.

La Communauté de communes souhaite engager une démarche de marketing territorial permettant, entre autres, de travailler à l'élaboration d'un discours positif au niveau des habitants et des salariés du territoire.

Descriptif et objectif de l'action

La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille souhaite réaliser une étude lui permettant de **définir sa stratégie de marketing territorial**.

Cette étude devra permettre de répondre à 8 questions :

- Que souhaite vendre le territoire
- A qui le territoire veut-il vendre ?
- Face à quels concurrents est-il ?
- Sur quelle base argumentaire, propre au territoire, va se fonder la stratégie ?
- Avec quelle mobilisation interne va se construire le plan d'action ?
- Avec quel plan d'action ?
- Avec quels partenaires ?
- Avec quels outils et indicateurs d'évaluation ?

Cette étude permettra, à travers la réalisation d'un diagnostic détaillé, d'aboutir à la rédaction d'un plan d'action, qui intégrera le développement d'un certain nombre de supports de communication.

Dans cette perspective, la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille souhaite en parallèle travailler sur une vidéo promotionnelle de son territoire.

Impact du projet :

- Renforcer l'attractivité du territoire (porteurs de projets, habitants, entrepreneurs, salariés, touristes,...).

Budget prévisionnel

- Etude de stratégie de marketing territorial : 50 000 € HT – cahier des charges en cours de réalisation
- Réalisation d'une vidéo promotionnelle : 6927,50€ HT.

Nature du soutien demandé

	Montant (€ HT)	Remarques
Etude de stratégie de marketing territorial	40 000 €	80% du montant du budget
Vidéo de présentation du territoire	5 542 €	80% du montant du budget

Accompagnements techniques et financiers des partenaires du programme Territoires d'industrie

- Conseil régional :
 - o Possibilité de cofinancement de cette étude dans le cadre du fonds Territoires d'industrie au titre du soutien à la relocalisation d'activité que doit permettre d'accompagner la stratégie de marketing territoriale. Une subvention de 50 % du montant, plafonnée à 10 000 € pourrait être mobilisée.
- Conseil départemental :
 - o Sarthe tourisme partage la pertinence de l'action, son intérêt et la nécessité de la mettre en place pour accompagner ce territoire. Sarthe tourisme pourra s'associer à la communauté de communes dans ce projet en expertise.
- Banque des territoires :
 - o A étudier sous forme d'ingénierie (en cofinancement de 10% à 50%) en fonction du contenu (commerce, tourisme, transition écologique)

Etat d'avancement :

- Etude de stratégie de marketing territorial : cahier des charges en cours de réalisation

Calendrier :

	T1	T2	T3	T4
2021		Initialisation	Programmation	Restitution
2022	Déploiement des actions proposées par l'étude			

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Réalisation de l'étude
- Liste d'actions retenues et programmées

Signature des parties prenantes à la fiche-action



VALORSATION DES SITES TOURISTIQUES

CRTE CC des Vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°1	Accompagner la mutation du territoire
Action n° 10	Tourisme durable
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille EPCI
Description de l'action	Valorisation des sites de la base de loisirs et des hébergements de plein air par une signalétique plus appropriée et dynamique. Balisage d'un circuit supplémentaire de cyclotourisme pour les familles Dollon-Semur-Lavareé permettant de relier 3 équipements touristiques phares de l'EPCI. Requalification de certains chemins de randonnées en circuits à intérêts touristiques (Patrimonial, naturel, circuit d'interprétation.....) et aménagements divers, afin de faire des chemins de randonnée un produit d'appel touristique.
Partenaires	Commission tourisme- prestataire – Office de tourisme-Sarthe tourisme - Pays du Perche Sarthois- association de randonneurs.
Coût prévisionnel	Signalétique : 10 000 € Chemin de randonnée : 27 000 €
Plan de financement	Région : Dotation CUT Autofinancement
Calendrier	Signalétique : 1 ^{er} semestre 2022 Chemin de randonnée : année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation de la fréquentation touristique



CONTRAT TERRITORIAL EAU GEMAPI

CRTE Vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Cadre naturel préservé
Action n°	Mise en œuvre des politiques de GEMAPI LOIR - BRAYE
Maître d'ouvrage	Groupement de commande 4 EPCI CC Loir Luce Berce, Huisne Sarthoise, Gesnois Bilurien,
Description de l'action	Contrat territoire EAU est constitué de 3 volets, Ce contrat a défini un plan d'actions sur 8 masses d'eau, actions établies pour restaurer la qualité morphologique des cours d'eau, la continuité écologique et la biodiversité. Des études complémentaires et un suivi /animation /communication (dont le recrutement de Technicien de rivière.
Partenaires	Sage Loir- Agence de l'eau- les 3 autres cc concernées
Coût prévisionnel	3 663 886€ pour 6 ans
Plan de financement	-Agence de l'eau : 961 008€ -Région : 475 081€ Participation VBA / an : 44 500€
Calendrier	2022-2024 2024-2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs état morphologique des cours d'eau Km de rives restaurées et entretenues...



Assainissement CRTE CC des Vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n°	Cadre naturel préservé
Maître d'ouvrage	Ville de Semur-en-Vallon Commune
Description de l'action	<p>La commune a effectué une étude diagnostic de son réseau d'assainissement (2020-2021). Un schéma directeur d'assainissement a été présenté Le constat principal est qu'il y a beaucoup d'eaux parasites (eaux de pluie, de source...) qui passent dans les réseaux et vont dans la station d'épuration. De plus, au niveau du lotissement de la Creuserie, le réseau Eaux Pluviales et le réseau Eaux Usées sont branchés ensemble et vont directement dans la Longueve. Lors de cette réunion, il a été donné trois priorités. Priorité N°1 (0 à 3 ans) : Nouvelle station d'épuration en lagune et nouveau Déversoir d'Orage en bas de la rue du Gué Hubert. Remplacement des canalisations (infiltration d'eau parasite) allant du nouveau Deversoir d'Orage vers la nouvelle station d'épuration.</p>
Partenaires	SATESE Agence de l'Eau
Coût prévisionnel	Achat terrain : 1 500 € Construction d'une nouvelle station d'épuration : 590 000 € Réhabilitation des déversoirs d'orage : 19 250 € Élimination des eaux claires parasites : 235 600 € Création d'un réseau séparatif pour lotissement Creuserie : 65 340€ MOE : 29 000 €
Plan de financement	Agence de l'Eau :
Calendrier	Etude diagnostic : Mars 2019 – Avril 2021 Consultation MOE : 4 ^{ème} trimestre 2021 Procédure Marché Public : début 2022 Début des travaux : 2 ^{ème} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise aux normes du réseau d'assainissement Amélioration de la qualité de l'eau de longueve.



Barrage du Plan d'eau Communautaire

CRTE CC des vallées de la Brayé et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner attractivité résidentielle
Action n°3	Préserver le cadre naturel
Maître d'ouvrage	Mairie de Lavaré Commune
Description de l'action	Barrage du plan d'eau Communautaire Il a été observé des mouvements de terrain importants et inquiétants au niveau de la digue du plan d'eau de Lavaré. Des glissements de plaques en aval ont été constatés, laissant penser que des infiltrations sont à l'origine de ce phénomène. Côté amont, l'érosion des sols par les vents dominants arrachent progressivement les particules sous la structure du déversoir. Nous avons pleinement conscience des enjeux sécuritaires et qu'il est urgent d'intervenir. Le propriétaire de l'ouvrage, représenté par, Nicolas Massé, maire de Lavaré s'emploie aujourd'hui activement à missionner un bureau d'étude pour effectuer dans les plus brefs délais : 1/ La rénovation du moine 2/ Les réparations nécessaires de la digue
Partenaires	Etat DREAL DDT Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille
Coût prévisionnel	Phase 1 Diagnostic de sûreté : 14 200 € HT Phase 2 Maîtrise d'œuvre des travaux de sécurité : 13 150 € HT Phase 3 : Travaux ? HT
Plan de financement	
Calendrier	Diagnostic 4ème trim 2021 1er trim 2022 MO + Travaux 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise en sécurité effective du barrage



Fiche action/projet
Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif
CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n°	Cadre naturel préservé
Maître d'ouvrage	Commune de Bessé Sur Braye Commune
Description de l'action	Programme de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif. Suite au schéma directeur, certains secteurs ont été déterminé comme cause importante d'intrusions d'eaux parasites, augmentant la charge d'eaux arrivant à la station d'épuration. Une majorité des secteurs ciblés seront seulement réhabilités par l'intérieur (non subventionnable). Une partie d'un secteur sera remis à neuf.
Partenaires	Maîtrise d'œuvre : GETUDES CONSULTANT Rédaction de l'avant-projet définitif DCE en cours de rédaction 3 consultations en cours pour les études préliminaires (levées topographiques, études géotechniques et coordinateur SPS.)
Coût prévisionnel	539 989 € HT dont : Maîtrise d'œuvre : 19 400 € Travaux : 487 869 € Diverses études (Géotechniques, topographiques, SPS, etc...) : 32 720 €
Plan de financement	Agence de l'Eau : 50 % du coût des travaux éligibles soit environ 220 252 €
Calendrier	Etudes : 2021 Travaux en 3 tranches (2022/2023/2024)
Indicateurs d'évaluation proposés	Gestion du volume d'eaux traité par la station d'épuration permettant l'élimination des eaux parasites polluant la station d'épuration pointée du doigt par la Police de l'Eau et la DDT (PLUI) et mettant en péril les projets d'urbanisation



**OPERATION PROGRAMMEE
D'AMELIORATION DE L'HABITAT 2020-2023
CRTE Vallées de la Brayre et de l'anille**

Orientation stratégique n°2	Regagner une attractivité résidentielle
Action n°6	Habitat adapté
Maître d'ouvrage	CC Vallées de la Brayre et de l'Anille Type EPCI
Description de l'action	L'OPAH a vocation à soutenir les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leur démarche de restauration de l'habitat ancien, notamment par une adaptation et ou par une amélioration énergétique de celui-ci. L'objectif est d'améliorer 150 logements
Partenaires	Opérateur citémétrie, ANAH, service logement département, CLIC, Entreprises bâtiment,
Coût prévisionnel	Ingénierie : 140 738€ HT
Plan de financement	ANAH : 1 492 718€ dont 118 818€ (ingénierie) Département : 87 000€ dont 36 000€ (ingénierie) VBA: 42 000€ (Reservation credit travaux)
Calendrier	2020-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements améliorés par typologie de propriétaires Résorption de la vacance



**Fiche projet
Création d'un nouveau lotissement**

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 7	Habitat adapté
Maître d'ouvrage	La Chapelle-Huon Commune
Description de l'action	Etant donné que les dernières parcelles de notre lotissement ont été vendues en cette année 2021, nous souhaitons donc créer un nouveau lotissement comportant 3 parcelles de 600 m ² chacune environ.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Environ 100 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Etudes : 2 ^{ème} semestre 2022 Travaux : 1 ^{er} semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Accueil de nouvelles familles sur la commune Hausse des effectifs scolaires.



Lotissement La Garenne Tranche 1

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n°	Habitat adapté
Maître d'ouvrage	Mairie de Lavaré Commune
Description de l'action	<p>Lotissement de la Garenne 1ère tranche</p> <p>Ce projet de longue date, lors de la mandature précédente, il était relancé, une étude de faisabilité ayant été menée en 2018, nous répondons à un besoin d'accueil de nouvelles familles et nous nous appuyons sur notre croissance démographique constatée sur notre territoire.</p> <p>La Commune de Lavaré porte cette réflexion sur le secteur de la "Garenne", classé en zone 1AU au PLUI nouvellement exécutoire.</p> <p>L'aire d'étude dite "La Garenne", propriété de la Commune, se situe en appui sur le bourg historique de la commune.</p> <p>Les équipements et services, concentrés autour de l'Eglise et le long de la RD302 reliant Connerré à Vibraye, sont rapidement accessibles depuis la future zone à urbaniser.</p> <p>L'accès direct vers le groupe scolaire est un atout pour les familles. Autre point fort de la commune, la présence de la Base de Loisirs.</p> <p>Objectif de densité : 15 logts/hect soit un besoin de 29 logts de 305 à 612m² et une moyenne de 443m²</p>
Partenaires	Conseil Régional des Pays de la Loire
Coût prévisionnel	<p>Estimation du coût total des travaux au programme :</p> <p>Tranche 1-2 et 3 650 000€</p> <p>Tranche 1 (10 lots) + Bassin et Pré verdissement : 280 000€</p>
Plan de financement	Fonds Régional de développement des Communes : 29 460 €
Calendrier	<p>Etudes 2021 < 1er sem 2022</p> <p>Appel d'Offres 1er sem 2022</p> <p>Tranche 1 2ème sem 2022 > 1er sem 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Augmentation de la population</p> <p>Augmentation du nombre d'élèves à l'école</p>

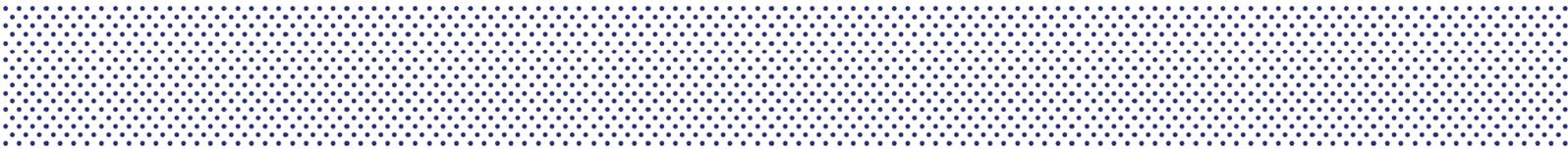


projet de lotissement 2^{ème} phase

CRTE CC des vallées de la Braye et de L'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n° 10	Adaptation de l'habitat
Maître d'ouvrage	Mairie de Dollon
Description de l'action	<p>La commune de Dollon a décidé de lancer une étude de faisabilité en s'appuyant sur Sarth Habitat pour le déploiement d'un lotissement déjà débuté et existant au PLUI. Cette étude portera sur le nombre de terrain à lotir sur ce terrain d'1 hectare pour 27 lots maximum.</p> <p>L'intérêt de Sarth'Habitat de se porter comme lotisseur et garantir la construction d'au moins 6 maisons individuelles à but social porte un besoin de logement croissant sur notre territoire. Sans vacances existantes et devant une demande continue de nouveaux habitants nous nous devons d'engager ces réflexions au plus vite.</p> <p>La garantie de Sarth'Habitat de construire des bâtiments basse consommation et répondant à de nombreuses normes environnementales nous conforte dans le but de diminuer la fracture énergétique de populations aux revenus faibles.</p>

	Pour ce faire il nous faut donc lancer pour 2022 une étude complète.
Partenaires	Dans ce projet nous avons comme partenaire Sarth'Habitat qui connaît la demande. Sa volonté d'engagement est pour nous un gage de son importance. Nous allons donc charger un cabinet pour cette étape.
Coût prévisionnel	Le coût d'une telle étude serait estimé entre 8000 et 12 000 euros.
Plan de financement	La mairie pense porter au budget 2022 cette étude
Calendrier	Début de l'étude Mars/Avril 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Un réel et fort besoin de logements est prégnant sur notre territoire. Peu de biens sont sur le marché de l'immobilier et il n'y a pas de "culture" de l'investissement locatif qui pourrait palier à cette hausse. Le projet que nous voulons mettre en place avec Sarth'Habitat répond à nos exigences environnementales et sociales.





Aménagement du lotissement des Varennes CRTE CC des vallées de la Brayé et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner attractivité résidentielle
Action n°12	Habitat adapte
Maître d'ouvrage	Commune de Bessé sur Brayé Commune
Description de l'action	Aménagement du lotissement des Varennes (Maître d'œuvre, bornage, permis d'aménager, viabilisation voirie) 2 tranches : - Deux maisons « Ages & Vie » (14 à 16 personnes) - Logements au vu des nouveaux emplois (ManiKHeir et PMI) : 300 emplois et plus.
Partenaires	Ages & Vie pour leur projet Région ? Département ?
Coût prévisionnel	425 000€ HT
Plan de financement	Autofinancement Région ? Département ?
Calendrier	2022 : recherche de maître d'œuvre 2023 : Travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Création de logements pour nouveaux emplois (ManiKHeir et PMI) Création d'appartements partagés pour seniors et création 8 emplois



**Fiche projet
Remplacement fenêtres et porte mairie**

CRTE CC des vallées de la Brayе et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 12	Requalification patrimoine public
Maître d'ouvrage	Ville de la Chapelle-Huon Commune
Description de l'action	Les fenêtres de la mairie et la porte d'entrée de la salle du conseil municipal sont vétustes, il y a lieu de les remplacer pour faire des économies d'énergie.
Partenaires	
Coût prévisionnel	5 000 € HT
Plan de financement	DETR
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduire la facture énergétique



Fiche projet
Remplacement de l'éclairage public actuel en LED
CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 13	Patrimoine public requalifié
Maître d'ouvrage	Ville de la Chapelle-Huon Commune
Description de l'action	Nous souhaiterions remplacer l'éclairage public actuel dans le centre bourg en le passant en éclairage à LED. Cela permettrait de faire une économie d'énergie considérable.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Environ 200 000 € HT (devis en cours)
Plan de financement	DETR DSIL
Calendrier	Travaux : fin 2022 début 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduire la facture énergétique



Changement de chaudière à la Mairie de RAHAY

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner attractivité du territoire
Action n°14	Requalification du Patrimoine public
Maître d'ouvrage	Mairie de Rahay Commune
Description de l'action	Projet de changer la chaudière communale qui est une ancienne chaudière au fioul avec une consommation excessive
Partenaires	Le département : plan de relance Demande de DSIL à faire Prochaine étape faire un audit énergétique Action à entreprendre discussion du projet le plus adapté à la collectivité Avoir un moyen de chauffage écologique
Coût prévisionnel	Les dépenses ne sont pas chiffrées à ce jour c'est un projet pour l'année 2022. Etude énergétique avec aide de Sarterritoires Ensuite choix du mode de chauffage suivi d'appel d'offre pour le choix de l'entreprise.
Plan de financement	Les financements à mobiliser : plan de relance, DSIL et financement communal.
Calendrier	Audit énergétique en 2022 Après validation par le conseil on prévoit les travaux au 2 ^{ème} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des charges de fonctionnement



Réfection du Hangar Communal de Rahay

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n° 2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n° 15	Requalification Patrimoine public
Maître d'ouvrage	Mairie de Rahay Commune
Description de l'action	Rénovation du Hangar communal et toilettes public avec isolation de la toiture et bardages des murs extérieurs en voliges bois
Partenaires	Subvention du département Financement communal Début des travaux 15 novembre 2021
Coût prévisionnel	Entreprise Sylvain GERAY 14 922.92 euros HT SARL la Couarde 2 037 euros HT
Plan de financement	Financement : 12 000 euros plan de relance subvention du département Budget communal : 4 959.92 euros
Calendrier	La réalisation des travaux est prévue à partir du 15 novembre 2021 pour une durée de 1 mois.
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration des conditions de travail des agents Amélioration de la qualité plastique des locaux



Fiche projet N°1
Création de toilettes PMR à l'école publique
CRTE CC des Vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n°16	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Ville de Semur-en-Vallon Commune
Description de l'action	L'école de Semur-en-Vallon dispose actuellement de toilettes (primaires et adultes) situées au sous-sol de l'école. De plus, elles ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le projet est de modifier les toilettes actuelles de la maternelle situées au niveau 0, et ainsi de créer des toilettes accessible PMR pour tout public.
Partenaires	Région des Pays de la Loire
Coût prévisionnel	Travaux de maçonnerie et de plomberie : 15 000 € HT
Plan de financement	Fonds Régional de Développement des Communes :
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Conformité PMR accessibilité des toilettes



Acquisition d'un terrain et bâtiment pour transfert des ateliers techniques communaux CRTE CC des Vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 17	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Ville de Semur-en-Vallon Commune
Description de l'action	Acquisition d'un bien immobilier pour le transfert des ateliers techniques communaux dans des locaux répondant aux normes de sécurité et d'obligations en lien avec le Document Unique
Partenaires	Région des Pays de la Loire
Coût prévisionnel	Achat de la maison (hors frais de notaire) : 50 000€
Plan de financement	-Fonds Régional de Développement des Communes du Pacte Régional pour la Ruralité
Calendrier	- Mai 2021 : délibération du Conseil Municipal actant l'achat du terrain et du bâtiment - 4 ^{ème} trimestre 2021 : signature de l'acte d'achat de la maison chez le notaire. - 1 ^{er} semestre 2022 : Transfert des ateliers municipaux
Indicateurs d'évaluation proposés	- Mise aux normes et en sécurité - Amélioration des conditions de travail des agents



Restauration Église Saint-Martin CRTE CC des Vallées de la Brayre et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 18	Requalification du Patrimoine public
Maître d'ouvrage	Ville de Semur-en-Vallon Commune
Description de l'action	<p>L'Église Saint-Martin connaît des problèmes d'infiltration d'eau qui détériore les murs et la charpente intérieure de l'église. Des travaux de restauration de la toiture sont à prévoir. De plus, les cloches sont également à restaurer.</p> <p>Une demande de classement de l'église a été déposée auprès de la DRAC, réponse attendue pour fin d'année 2021.</p>
Partenaires	Architecte des Bâtiments de France Fondation du Patrimoine
Coût prévisionnel	Restauration des cloches : 15 000 € Restauration de la toiture : à définir
Plan de financement	Fondation du Patrimoine Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Si l'église est classée : Conseil Départemental de la Sarthe et Région des Pays de la Loire
Calendrier	4 ^{ème} trimestre 2021 : consultation architectes du patrimoine
Indicateurs d'évaluation proposés	Sauvegarde du patrimoine culturel Maintien des services religieux (office et sépultures)



RESTAURATION DU FOUR A PAIN COMMUNAL

CRTE CC Vallées de la Brayé et de l'Anille

Orientation stratégique n° 2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 19	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Conflans sur Anille Commune
Description de l'action	Restauration de l'ancien fournil datant de la fin du 18 ^{ème} siècle.
Partenaires	Département par le biais de la convention de relance.
Coût prévisionnel	31700€
Plan de financement	Département : 12 000€ DETR : Le reste dans le budget 2022 de la commune
Calendrier	Début des travaux prévus printemps 2022. Fin des travaux prévus automne 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Maintenir voire développer les animations locales / cuisson du pain. Renforcer le lien social



Achat et destruction du garage rue des Lindaines pour création parking handicapé et emplacement PAV

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n°20	Requalification patrimoine public
Maître d'ouvrage	Mairie de Lavaré Collectivité territoriale
Description de l'action	Achat et destruction du garage rue des Lindaines pour créer un parking handicapé à proximité immédiate de la salle des fêtes et aménagement d'un Point d'Apport Volontaire
Partenaires	
Coût prévisionnel	Acquisition : 6 360 € Démolition ? Aménagement ?
Plan de financement	?
Calendrier	Achat 4ème trim 2021 Travaux 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise aux normes Diminution du nombre de dépôt sauvage des sacs de déchets



Rénovation énergétique Salle des Fêtes, IME, salle des associations

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 21	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Mairie de Lavaré Commune
Description de l'action	Travaux suite à audit énergétique de la salle des fêtes et du bâtiment multi fonction (IME -Salles des associations) Changement d'énergie et isolation thermique
Partenaires	Atesart
Coût prévisionnel	Isolation thermique : Installation chauffage :
Plan de financement	DSIL CEE Conseil Régional des Pays de la Loire Leader
Calendrier	2ème sem 2022 > 1er sem 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution de la facture énergétique



RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

CRTE des Vallées de la Brayre et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner attractivité résidentielle
Action n°22	Requalification espace public
Maître d'ouvrage	DOLLON Commune
Description de l'action	La commune de Dollon a décidé de lancer un vaste plan de changement de l'éclairage public par des lampadaires Led Une premier phase a débuté en 2021
Partenaires	Citeos
Coût prévisionnel	42 040€
Plan de financement	DETR/ DSIL : 8 408€
Calendrier	2 eme semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Il est évident qu'en tant que commune , nous devons participer énergiquement à la transition écologique. Le changement de nos candélabres par un éclairage à led va dans ce sens par une moindre empreinte CO2 mais aussi, en termes de réduction de la facture énergétique



**Aménagement Place de la Gare,
mise en valeur de l'ancienne bascule
CRTE CC des vallées de la Brayé et de l'Anille**

Orientation stratégique n°2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n° 23	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	MONTAILLE Commune
Description de l'action	La place de la gare est située au cœur du bourg de Montaillé, proche de la salle polyvalente, des écoles, des commerces. Le besoin d'aménagement de places de stationnement supplémentaires sera l'occasion de plantations, végétalisation de la place ainsi que la rénovation et mise en valeur du système de l'ancienne bascule, une des dernières de l'ancien canton de Saint-Calais. Proche d'un autre petit patrimoine, le lavoir communal déjà restauré, une passerelle sera installée sur le Pibeau pour agrémenter les promenades.
Partenaires	Le département de la Sarthe Fonds départemental d'aménagement urbain : recherche des financements en cours
Coût prévisionnel	Bascule communale : Travaux d'investissement - Travaux de couverture du local bascule : 3 532.12€ HT - Travaux de bardage bois local bascule : 3 972.61€ HT - Travaux d'aménagement de places de stationnement : 37 787.02€ HT - Travaux résine gravillonnée sur les nouvelles surfaces de trottoirs : 2 742€ HT Montant total des travaux 48 033.75€ HT
Plan de financement	Aide du département de la Sarthe : - FDAU et aide au petit patrimoine non protégé - Fonds propres de la commune
Calendrier	Etude et consultations des entreprises, 1 ^{er} semestre 2022 Travaux, second semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Création de plus de 10 places de stationnement, de plus de 50 m ² de végétalisation et mise en valeur du petit patrimoine

CONFORTEMENT DES STRUCTURES DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 24	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Commune de Montaillé Commune
Description de l'action	Eglise de Montaillé fait l'objet d'un entretien régulier mais en 2019 plusieurs brèches apparaissent sur les contreforts nord-ouest qui se désolidarisent de l'église ainsi que des fissures aussi bien à l'intérieur et l'extérieur dans cette même zone. La municipalité fait appel l'architecte du patrimoine Martine RAMAT afin de corriger ces désordres. Après études complémentaires des sols ainsi que de la structure, il s'avère que de lourds travaux en maçonnerie sur les fondations, en sous-œuvre, muret de soutènement et sur deux des contreforts sont
Partenaires	Etat : DETR Région : Départements : sauvegarde des édifices culturels non protégés. (Dépôt des dossiers de demande d'aide financière en décembre 2021)
Coût prévisionnel	Estimation des travaux réalisée par Martine RAMAT, Architecte du patrimoine, tranche ferme : Travaux de maçonnerie, confortement : 98 200€ HT Maîtrise d'œuvre de l'architecte : 9 820€ HT .
Plan de financement	La Commune de Montaillé espère un montant toutes les aides financières confondues de 80% Resteraient à sa charge 20% des travaux, frais d'études et autres honoraires.
Calendrier	Phase obtention des financements et études complémentaires 1 ^{er} semestre 2022. Début des travaux 3 ^{ème} trimestre 2022 qui seront réalisés d'une seule tranche
Indicateurs d'évaluation proposés	Sauvegarde de l'Edifice



Aménagement Rue Chauchard,

CRTE CC des vallées de la Brayre et de L'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 25	Requalification de l'espace public
Maître d'ouvrage	Mairie de Dollon
Description de l'action	<p>La commune de Dollon a décidé la réfection de la Rue Chauchard pour enfouir les réseaux électriques et de communication, mais aussi la rendre conforme en assainissement avec un réseau séparatif.</p> <p>En 2022 l'effort se portera sur la réalisation d'un schéma directeur avant de créer le réseau séparatif.</p> <p>Pour l'heure la Saep a changé le réseau d'eau potable en 2021.</p> <p>Cette rue demeure la seule du village dont aucune action de ce genre n'a été faite.</p>
Partenaires	Dans ce projet nous avons comme partenaire, le département, Orange, la Saep et le bureau d'étude désigné Dessin conseil coordination.
Coût prévisionnel	Estimation du Maître d'œuvre de Dessin conseil : 230 000 euros honoraires compris et hors travaux de mise en séparatif du réseau assainissement pluviales
Plan de financement	DETR en 2023 Région et plan de relance du département. Perche Sarthois.
Calendrier	2ème semestre 2022 à 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>La rue Chauchard reste à ce jour une rue centrale de notre village qui n'a bénéficié d'aucun travaux de longue date.</p> <p>Il est nécessaire pour la qualité de l'eau et pour éviter les pertes de refaire tout le réseau eau potable et eaux usées.</p> <p>Du reste elle nécessite des travaux d'enfouissement électrique concomitamment avec l'arrivée de la fibre et la réfection des candélabres en Led.</p> <p>C'est un projet structurant qui permettra des économies et une meilleure qualité environnementale de notre Commune.</p>



Fiche action/projet
Restauration des terrasses et murs de la cour d'honneur
du Château de Courtanvaux
CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n°26	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Commune de Bessé sur Braye Commune
Description de l'action	Restauration des terrasses et murs de la cour d'honneur du Château de Courtanvaux inscrit au titre des Monuments Historiques Phase 1 et 2 de l'avant-projet
Partenaires	BMAP – Mr MAFFRE (architecte du patrimoine) DREAL DRAC UDAP72 – ABF Pays du Perche Sarthois Etat
Coût prévisionnel	759 132.93 € HT
Plan de financement	REGION (CTR) : 220 159.93€ ETAT – DSIL (Plan de relance) : 296 500€ DREAL : 30 000€ DRAC : ? (en cours) REGION : ? (en cours) DEPARTEMENT : ? (en cours) Autofinancement ?
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise en sécurité des terrasses recevant du public et suppression des échafaudages ne remplissant plus leurs fonctions.



Fiche action/projet
Modernisation de l'éclairage public
CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 27	Requalification espace public
Maître d'ouvrage	Commune de Bessé sur Braye Commune
Description de l'action	Modernisation de l'éclairage public -Rue de Guibert -Rue du Vivier -Allée de la Margeotte -Rue de Touraine -Rue Gilles Renard -Rue du Maine -Rue Paul Prévault -Rue René Atry -Rue Elie Savatier
Partenaires	CITEOS
Coût prévisionnel	29 000 € HT
Plan de financement	Autofinancement
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Rénovation du parc d'éclairage public en vue de traiter les sources énergivores et ainsi réduire la consommation énergétique



**Réhabilitation des réseaux et de la voirie
Rue Jean Jaurès
CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille**

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 28	Requalification espace public
Maître d'ouvrage	Commune de Bessé sur Braye Commune
Description de l'action	Travaux rue Jean Jaurès : - Réhabilitation des réseaux : eaux usées, eaux pluviales, eau potable, gaz - Enfouissement des réseaux : électrique, télécoms, fibre, éclairage public, sonorisation - Aménagement de la voirie
Partenaires	Département
Coût prévisionnel	500 000€ HT
Plan de financement	Autofinancement Département
Calendrier	Etudes 2022 Travaux réseaux 2023 Travaux voirie 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Sécuriser la rue des commerces Embellissement du centre bourg (zone mixte) Accessibilité des ERP (commerces)



Fiche action/projet
Mise en accessibilité et sécurité des tribunes
du stade de football
CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner attractivité résidentielle
Action n° 29	Requalification patrimoine public
Maître d'ouvrage	Commune de Bessé sur Braye Commune
Description de l'action	Mise en accessibilité et sécurité des tribunes du stade de football
Partenaires	Association de football Etat (DSIL) Département ?
Coût prévisionnel	30 000€ HT
Plan de financement	Autofinancement Etat (DSIL)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Respect de l'agenda d'accessibilité programmé



Accessibilité au Prieuré

CRTE CC des vallées de la Brayé et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner attractivité résidentielle
Action n° 30	Requalification du patrimoine Public
Maître d'ouvrage	Mairie de Lavaré Commune
Description de l'action	Allée du prieuré Réfection de la cour du Prieuré
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	23 200 € HT (réseau de drainage, pavés, structure alvéolée, gravillon)
Plan de financement	DETR
Calendrier	2ème sem 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise aux normes

Rénovation des plages de la piscine municipale CRTE CC des vallées de la Brayre et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner attractivité résidentielle
Action n° 31	Requalification patrimoine public
Maître d'ouvrage	Commune de VIBRAYE
Description de l'action	<p>La piscine municipale de Vibraye (bâtiment et bassins) a été aménagée en 1976. Des travaux ont été réalisés à plusieurs reprises sur les bassins sportifs. Le bâtiment a connu une réhabilitation complète de 2016 à 2018.</p> <p>Quant aux plages, elles n'ont bénéficié que d'entretiens ponctuels, mais pas de réhabilitation complète. Lors du contrôle de la commission départementale des établissements de baignade réalisée en août 2021, la dégradation des joints et des dalles des plages a été soulignée par les représentants de l'ARS, du SDJES et du SIDPC.</p> <p>Ce constat ayant également été fait par les élus des commissions municipales (travaux, sports), des travaux de mise aux normes et de sécurisation ont donc été envisagés à court terme.</p>
Partenaires	Commune de Vibraye + Entreprises en charge des travaux + Organismes de contrôle + Usagers
Coût prévisionnel	Montant estimatif des dépenses non connus à ce jour
Plan de financement	Non défini à ce jour (Etat / Région / Département)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des travaux en septembre 2022 • Durée des travaux : 3 à 6 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	Retour des usagers et des organismes de contrôle des établissements de baignade.

Réhabilitation de l'éclairage des bâtiments du complexe sportif CRTE CC des vallées de la Brayre et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner l'attractivité résidentielle
Action n° 32	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Commune de VIBRAYE
Description de l'action	<p>La commune de Vibraye s'est engagée dans une démarche volontaire de développement durable en signant en 2015 la charte « EcoQuartiers ». Elle vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement.</p> <p>Commune de 2586 habitants, Vibraye joue un rôle de centralité, du fait du dynamisme et de la diversité de ses entreprises, de ses commerces et de ses équipements sportifs.</p> <p>Les installations du complexe sportif de la commune de Vibraye ont été créées et étendues progressivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1985 : construction de la salle polyvalente et du gymnase Jesse Owens ✓ 1991 : extension de la salle polyvalente ✓ 1998 : agrandissement de la cuisine de la salle polyvalente et création de vestiaires supplémentaires au gymnase J. Owens ✓ 2004 : extension du gymnase J Owens (salle de musculation, salle de réunion, vestiaires et sanitaires) ✓ 2011 : construction du gymnase Daniel Costantini. <p>Ces salles sont utilisées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves de l'école primaire C. Paysan (216 enfants), • Les 295 élèves du collège G. Goussault, • Les élèves des écoles du territoire intercommunal, • Les enfants pris en charge par les services municipaux sur les accueils périscolaires (en période scolaire) et les accueils de loisirs (sur les vacances scolaires) • Les pratiquants des différentes associations et disciplines sportives : handball, escalade, danse country, tennis, futsal, athlétisme, badminton <p>Des travaux d'entretien ont été réalisés à l'intérieur des bâtiments (réfection des gradins, des sols sportifs, des vestiaires ...), mais aucune opération de réhabilitation d'envergure n'a été entreprise depuis leur construction.</p> <p>L'équipe municipale a donc lancé en 2021 un programme de réhabilitation du complexe sportif, avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rénover, moderniser et améliorer durablement les performances des bâtiments du complexe sportif ➤ Réduire les charges s'y afférant ➤ Maintenir et améliorer l'accueil des usagers <p>Les principales orientations des travaux sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réfection globale de l'étanchéité de la toiture sur la totalité du site ✓ Remplacement et/ou protection des pieds de charpente - En 2022 : amélioration de l'éclairage des bâtiments du complexe sportif <p>C'est cette partie du projet qui fait l'objet de demandes de subvention.</p>
Partenaires	Commune de Vibraye + Entreprise en charge des travaux (elle sera retenue après

	consultation des entreprises courant 2022) + Les différents financeurs																		
Coût prévisionnel	<p>L'éclairage des trois salles (gymnase J. Owens, gymnase D. Costantini et la salle D. Du Maurier) sera remplacé par les leds, plus performantes et moins « énergivore ».</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> </tr> <tr> <th>OBJET</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gymnase D. Costantini</td> <td>38 944,68 €</td> </tr> <tr> <td>Gymnase J. Owens</td> <td>30 775,04 €</td> </tr> <tr> <td>Salle D. du Maurier</td> <td>16 400,41 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL : 86 120,13 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES		OBJET	Montant HT	Gymnase D. Costantini	38 944,68 €	Gymnase J. Owens	30 775,04 €	Salle D. du Maurier	16 400,41 €	TOTAL : 86 120,13 €							
DEPENSES																			
OBJET	Montant HT																		
Gymnase D. Costantini	38 944,68 €																		
Gymnase J. Owens	30 775,04 €																		
Salle D. du Maurier	16 400,41 €																		
TOTAL : 86 120,13 €																			
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>OBJET</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat - DETR 2022</td> <td>20</td> <td>17 224,03 €</td> </tr> <tr> <td>Région Pays de la Loire</td> <td>10</td> <td>8 612,01 €</td> </tr> <tr> <td>Maître d'ouvrage</td> <td>70</td> <td>60 284,09 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">TOTAL : 100 86 120,13 €</td> </tr> </tbody> </table>	RECETTES			OBJET	%	Montant	Etat - DETR 2022	20	17 224,03 €	Région Pays de la Loire	10	8 612,01 €	Maître d'ouvrage	70	60 284,09 €	TOTAL : 100 86 120,13 €		
RECETTES																			
OBJET	%	Montant																	
Etat - DETR 2022	20	17 224,03 €																	
Région Pays de la Loire	10	8 612,01 €																	
Maître d'ouvrage	70	60 284,09 €																	
TOTAL : 100 86 120,13 €																			
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Date de début des travaux : Mars 2022 • Date de fin des travaux : Décembre 2022 																		
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des équipements - Retour des usagers - Réduction des charges de fonctionnement des bâtiments réhabilités																		

Amélioration de la performance énergétique - Tribunes E. Garnier CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner attractivité résidentielle
Action n°33	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Commune de VIBRAYE
Description de l'action	<p>Les tribunes sportives E. Garnier ont été construites en 1993 (vestiaires, infirmerie et salle d'activité), puis agrandies en 1996 (création d'une salle dédiée au tennis de table) et 2020 (création d'un dojo) pour répondre aux demandes croissantes en terme d'activités sportives.</p> <p>L'implication de la commune de Vibraye dans le développement de la pratique sportive a été mise à l'honneur à deux reprises au niveau régional. La collectivité s'est vue décerner en 2011 le Label de la « Ville la plus sportive » des Pays de la Loire dans la catégorie des communes des moins de 4 000 habitants. Elle a conservé ce titre en 2015, puisque cette distinction lui a été attribuée une seconde fois.</p> <p>Le site est utilisé tout au long de l'année, sur le temps scolaire, péri et extrascolaire, et sur les périodes de congés scolaires.</p> <p>Les derniers travaux réalisés en 2020 ont mis en lumière la multiplicité mais surtout l'obsolescence des moyens de chauffage du site. A chaque stade de construction, une installation a été ajoutée, ce qui génère à l'heure actuelle des charges non négligeables.</p> <p>Le projet vise donc à remplacer les installations existantes par une seule, moderne, efficiente et surtout plus économe en consommation énergétique.</p>
Partenaires	Commune de Vibraye + Entreprises en charge des travaux + Usagers
Coût prévisionnel	Montant estimatif des dépenses à définir
Plan de financement	Non défini à ce jour (Etat / Région / Département)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des travaux second semestre 2022 • Fin des travaux : fin 2022 – début 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des équipements - Retour des usagers - Réduction des charges de fonctionnement du bâtiment

Acquisition et réhabilitation du presbytère CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°	Regagner attractivité résidentielle
Action n° 34	Requalification bâtiment public
Maître d'ouvrage	Commune de VIBRAYE
Description de l'action	<p>Acquisition et réhabilitation du presbytère : situé au centre-ville de la commune, le bien (immeuble du XVII^{ème} siècle) comprend un bâtiment principal de 326 m², et parc et des dépendances (surface totale de la parcelle : 3 954 m²).</p> <p>L'acquisition est en cours – La future destination et occupation du site n'est pas encore arrêtée.</p>
Partenaires	Commune de Vibraye + Entreprises en charge des travaux + Les différents financeurs
Coût prévisionnel	Montant estimatif des dépenses (acquisition et réhabilitation) non connus à ce jour
Plan de financement	Non défini (Etat / Région / Département / Europe)
Calendrier	Non défini
Indicateurs d'évaluation proposés	En fonction de la future destination du bien



REHABILITE ECLAIRAGE DU BOURG

CRTE CC des vallées de la Brayre et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n°35	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	ST GERVAIS DE VIC Commune
Description de l'action	Remplacement éclairage actuel du bourg (lampes incandescence, néon) par des réverbères basse consommation Phase1 : centre bourg Phase 2 : Autres rues
Partenaires	
Coût prévisionnel	Centre bourg : 30 000€ HT Autres rues : 40 000€ HT
Plan de financement	DETR : DEPARTEMENT :
Calendrier	Centre bourg : 2024 Autres rues: 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution de la facture énergétique



ALLEE PRINCIPALE CIMETIERE

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n°36	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	COMMUNE ST GERVAIS DE VIC
Description de l'action	L'allée principale est actuellement En Sable Nouveau revêtement (type goudron) et collecte des eaux de surfaces
Partenaires	
Coût prévisionnel	12 000€
Plan de financement	DETR
Calendrier	2eme semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution du cout d'entretien



ECLAIRAGE EXTERIEUR EGLISE

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n° 37	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	COMMUNE ST GERVAIS DE VIC
Description de l'action	Remplacement des projecteurs défectueux d'éclairage de l'église par des projecteurs à led
Partenaires	
Coût prévisionnel	10 000€ (4 projecteurs)
Plan de financement	DETR : DEPARTEMENT :
Calendrier	2eme semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution de la facture énergetique



REHABILITE LE LAVOIR

CRTE CC des vallées de la Brayre et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n°38	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Commune st Gervais de Vic
Description de l'action	Mise en valeur du lavoir sur l'Anille (Remplacement tôle par tuiles, repose des côtes, reprise du sol)
Partenaires	Entreprise locale
Coût prévisionnel	20 000€
Plan de financement	DETR Département Association du patrimoine
Calendrier	1er semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Valorisation d'un élément du patrimoine



TOITURE SACRISTIE EGLISE

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n° 39	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	COMMUNE ST GERVAIS DE VIC
Description de l'action	Remplacement ardoises de la sacristie de l'église pour assurer l'étanchéité
Partenaires	Entreprise locale
Coût prévisionnel	8 500€ hors taxe.
Plan de financement	DETR
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Protection du patrimoine



Fiche projet

MODIFICATION DU MODE DE CHAUFFAGE

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n°40	Requalification du patrimoine public
Maître d'ouvrage	VALENNES Commune
Description de l'action	Programmation de remplacement des chaudières à fuel par une pompe à chaleur par bâtiment. 2 rue de Hulotterie 19 rue de l'église (Ecole-Mairie) 11 rue de l'église en chaudière pompe à chaleur 8 place du Frouil en chaudière pompe à chaleur
Partenaires	Entreprises locales
Coût prévisionnel	En cours
Plan de financement	DETR :
Calendrier	Rue de la Hulotterie Etudes : 2022- Travaux : 2023 19 rue de l'Eglise : Etudes : 2023- Travaux : 2024 11 rue de l'Eglise : Etudes : 2024- Travaux : 2025 8 place du Frioul : Etudes : 2025- Travaux : 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution de la facture énergétique



**Fiche projet
Maison des associations**

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n°1	Service pour tous
Maître d'ouvrage	Ville de la Chapelle-Huon Commune
Description de l'action	La commune souhaiterait réaménager l'épicerie/bar en maison des associations avec un espace informatique. Cela permettrait aux associations d'avoir leur espace dédié.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Environ 12 000 € HT
Plan de financement	DETR Département (plan de relance)
Calendrier	Travaux : dernier semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Redynamiser la commune



Soutien aux commerces de proximité
« Boulangerie-Pâtisserie »
CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n°2	Service pour tous
Maître d'ouvrage	Commune de Montaillé
Description de l'action	Montaillé compte encore un artisan boulanger-pâtissier situé place de l'Eglise. Le commerce est propriété de la commune, le four hors d'âge actuellement alimenté au fioul doit être remplacé par un four électrique avec toutes les fonctionnalités pour continuer, à avoir du « bon pain, pizzas, pâtisseries » La clientèle vient même des villages voisins. Exit « le Fioul » petit geste pour notre planète
Partenaires	le département de la Sarthe via la CCI de la Sarthe en aide au maintien du dernier commerce Un plan de relance ?? Région, recherche de financements en cours
Coût prévisionnel	Achat et installation du four 42 800€ HT
Plan de financement	Département (20%) :8 560€
Calendrier	Travaux : 1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Eviter la fermeture d'un petit commerce de proximité en raison de la nécessité d'investissements trop important.

Réhabilitation d'un bâtiment Place de l'Hôtel de Ville CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n° 3	Service pour tous
Maître d'ouvrage	Commune de VIBRAYE
Description de l'action	<p>L'Hôtel du « Chapeau Rouge » se situe au cœur du centre-ville, sur la Place de l'Hôtel de Ville. Il s'agit d'un établissement emblématique, historiquement lié à la vie et à l'histoire de la commune de Vibraye. Suite au changement de propriétaire des bâtiments, la commune s'est portée acquéreur d'une partie du site</p> <p>L'étage des locaux achetés par la commune accueillait une partie des chambres de l'établissement. Le rez-de chaussée disposait quant à lui d'une chambre et d'une salle de réception de 30 m². Non utilisée depuis plusieurs années, cette partie du site est relativement ancienne et vétuste.</p> <p>Les objectifs du projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'attractivité du territoire et redynamiser le centre-ville de la commune ➤ Rénover et conserver le patrimoine bâti local remarquable mais non classé ➤ Réhabiliter les locaux pour y créer : <ul style="list-style-type: none"> - un équipement de proximité à vocation touristique - un équipement adapté aux besoins des associations locales ➤ Offrir davantage de visibilité, d'attractivité et d'accessibilité à l'antenne locale de l'office du tourisme intercommunal des Vallées de la Braye et de l'Anille. ➤ Redynamiser cette partie du territoire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille qui a subi la fermeture de l'entreprise Arjowiggins. <p>L'opération consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A aménager à l'étage une salle de réunion de taille intermédiaire (30 m²). Elle sera mise à la disposition des associations locales. Son accessibilité sera assurée par l'installation d'un élévateur. • A réhabiliter les locaux du rez-de-chaussée pour y accueillir les services de l'office du tourisme intercommunal des Vallées de la Braye et de l'Anille. <p>Promotion et valorisation du patrimoine, du tourisme et des activités implantées sur le territoire, l'Office du tourisme assurera aussi la billetterie des spectacles programmés à la salle culturelle communale du Quai des Arts.</p> <p>L'implantation de l'Office sur la place centrale du centre-ville améliorera son attractivité, ce qui ne peut que faciliter et améliorer l'accès des usagers au service public et à la culture.</p> <p>Enfin, les préconisations soulevées par l'audit énergétique seront intégrées</p>

	<p>dans les travaux, de manière à obtenir un gain d'énergie conséquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation des plafonds, des murs et des combles • Remplacement des menuiseries et modification des systèmes (chauffage, production eau chaude, installation d'un groupe d'extraction)
Partenaires	Commune de Vibraye + Entreprises en charge des travaux + Les différents financeurs
Coût prévisionnel	Montant estimatif des dépenses : 200 000 € HT
Plan de financement	Non définitif (Etat / Région / Département / Europe)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Date de début des travaux : Mars 2022 • Date de fin des travaux : 1^{er} semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des équipements - Retour des usagers



TERRAIN DE LOISIRS PHASE 2

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n° 4	Service pour tous
Maître d'ouvrage	Commune st Gervais de Vic
Description de l'action	Aménagement terrain de loisirs phase 2 Installation de nouveaux jeux et réalisation parcours de santé
Partenaires	
Coût prévisionnel	25 000€ HT
Plan de financement	DETR Département
Calendrier	Fin 1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation de la fréquentation de cet espace

Fiche projet/ action
Rénovation Salon de Coiffure Dernier
Commerce (Evaillé)
Commune de VAL D'ETANGSON

Orientation Stratégique 3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n°5	Service pour tous
Maître d'Ouvrage	Commune de Val d'Etangson dossier déjà présenté en 2021
Description de l'Action	Dans le Cadre du dernier commerce, le vœu des élus est d'améliorer le salon de coiffure qui est trop exigü. Le locataire souhaitant développer son activité, avec espace barbier et Esthétique. Vu les règles sanitaires de la COVID actuellement elle ne peut recevoir qu'un seul client à la fois et pour la pérennité du commerce l'agrandissement du salon s'impose.
Partenaires	L'occupant du commerce Entreprise
Coût prévisionnel	95 003.12 € HT
Plan de Financement	DETR 30 % = 28 500.93 € Région 30% = 28 500.93 € Département 20% = 19 000.63 € Autofinancement 20 % = 19 000.63 € Total = 95 003.12 €
Calendrier	2022
Indicateur d'évaluation proposés	Développement de l'offre de service Accessibilité du commerce aux PMR



Équipement informatique des écoles élémentaires

CRTE des Vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire																																	
Action n°6	Accès au numérique																																	
Maître d'ouvrage	CC des vallées de la Braye et de l'Anille EPCI																																	
Description de l'action	<p>La Communauté de communes exerce la compétence informatique des écoles. Dans ce cadre, elle se charge d'équiper les écoles publiques du territoire en matériels informatique et numérique et assure également leur maintenance.</p> <p>Pour répondre aux besoins des élèves et des enseignants, chaque année la collectivité investit dans l'achat de nouveaux matériels et renouvelle le matériel défectueux.</p> <p>Au total, cela représente 17 écoles, pour environ une soixantaine de classes</p> <p>Ce programme a fait l'objet d'un AAP pour le socle numérique des écoles élémentaires, la collectivité a été retenue et signature de la convention en octobre 2021</p>																																	
Partenaires	Equipe enseignante, conseiller pédagogique numérique Education nationale Rectorat académique PDL																																	
Coût prévisionnel	<p>Budget prévisionnel 2022 :</p> <p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rachat de matériels en leasing : 2 583 € - Achat de matériel : 15 100 € <p>Achat de matériel divers : 1 250 €</p>																																	
Plan de financement	<p>Plan de financement pour l'achat de matériel et les abonnements E-primo :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;"></th> <th style="width: 15%;">DEPENSES</th> <th style="width: 15%;">HT</th> <th style="width: 15%;">RECETTES</th> <th style="width: 15%;">Montant subvention</th> <th style="width: 5%;">Taux HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Équipement</td> <td></td> <td>14 970,20 €</td> <td>Plan de relance</td> <td>10 208 €</td> <td>68%</td> </tr> <tr> <td>Service et ressources numériques</td> <td></td> <td>69,00 €</td> <td>Plan de relance</td> <td>34,50 €</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>4 796,52 €</td> <td>32%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>15 039,20 €</td> <td>TOTAL</td> <td>15 039,20 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES	HT	RECETTES	Montant subvention	Taux HT	Équipement		14 970,20 €	Plan de relance	10 208 €	68%	Service et ressources numériques		69,00 €	Plan de relance	34,50 €	50%				Autofinancement	4 796,52 €	32%		TOTAL	15 039,20 €	TOTAL	15 039,20 €	
	DEPENSES	HT	RECETTES	Montant subvention	Taux HT																													
Équipement		14 970,20 €	Plan de relance	10 208 €	68%																													
Service et ressources numériques		69,00 €	Plan de relance	34,50 €	50%																													
			Autofinancement	4 796,52 €	32%																													
	TOTAL	15 039,20 €	TOTAL	15 039,20 €																														
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de mise en concurrence : février-mars 2022</p> <p>Date prévisionnelle de début de déploiement : le 01/04/2022</p> <p>Date prévisionnelle de fin de déploiement : le 30/06/2022</p>																																	
Indicateurs d'évaluation proposés	Faciliter l'accès numérique des élèves des écoles des communes de Berfay, la Chapelle Huon, Montaillé et Valennes. Assurer la Continuité pédagogique																																	



ACQUISITION PARC VEHICULES A DESTINATION DES JEUNES ACTIFS ET DES ENTREPRISES LOCALES

CRTE Des Vallées de la Brayre et de l'Anille

Orientation stratégique n° 3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n°7	Accès à la mobilité
Maître d'ouvrage	CC des Valles de la Brayre et de l'Anille EPCI
Description de l'action	<p>La faible offre de transport collectif sur le territoire est un des freins pour le recrutement des apprentis et des jeunes par les entreprises locales.</p> <p>Il est préconisé d'acquérir un parc de 10 scooters et de 4 voitures électriques sans permis qui serait mis à disposition des jeunes les plus captifs.</p> <p>Les entreprises peinent à faire monter en compétence leur salariés du fait de l'éloignement des centres de formations. A la demande du club des entreprises la collectivité fera l'acquisition d'un véhicule électrique de 5 places qui sera mis à disposition des entreprises qui le souhaitent pour encourager les formations interentreprises et initier un nouveau mode de déplacement par la promotion du covoiturage</p>
Partenaires	Mission locale- CLEFOP Club des entreprises Entreprises locales Région
Coût prévisionnel	Voitures : 25 960 €TTC Scooter+ equip sécurité :25 990€TTC Véhicules elect 5 places : 45325€TTC
Plan de financement	Région dotation CUT : 97 275€
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	-Augmentation du nombre des apprentis et des jeunes actifs dans les entreprises locales.



INSTALLATION BORNE RECHARGE ELECTRIQUE

CRTE CC des Vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n° 3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n° 8	Accès à la mobilité
Maître d'ouvrage	CC vallées de la Braye et de l'Anille EPCI
Description de l'action	La collectivité souhaite encourager l'écomobilité en équipant les sites touristiques communautaires. L'implantation de la borne est envisagée à la base de loisirs intercommunale à Lavaré.
Partenaires	Advenir- Enedis
Coût prévisionnel	Installation borne et raccordement réseau : 12 200€
Plan de financement	Advenir : 4 800€ Recherche de financement
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Développement de la flotte automobile éco-responsable Qualité de l'air



Bornes recharge véhicules électriques

CRTE des Vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n°9	Accès à la mobilité
Maître d'ouvrage	Dollon Commune
Description de l'action	Implantation de 2 Bornes de recharge pour véhicule électrique 22kva sur parking de la place de la mairie
Partenaires	Programme advenir Oger électricité Enedis
Coût prévisionnel	Investissement Borne : 11 000€ Raccordement ENEDIS : 1300€ Fonctionnement Abonnement Freshmiles : 15€ HT/mois (application nécessaire aux utilisateurs pour le paiement) Abonnement annuel pour la maintenance : 200€HT Abonnement compteur 36kva
Plan de financement	Programme Advenir : 4 800€ HT Recette Le partenaire Freshmiles reverse à la collectivité 90% du gain de recharge vendu. Pas de recul difficile d'avoir une estimation de cet apport.
Calendrier	Décembre 2021- janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Le bornage IRVE en ruralité est une condition sine qua non pour le développement du véhicule 100% électrique. Il est une des orientations pour lever les doutes sur ces motorisations et les sortir de la seule vision urbaine. Répondre a la demande de professionnels équipés de véhicules électriques , ainsi que pour les visiteurs du Musée de la Musique Mécanique et des touristes. Améliorer le bornage c'est améliorer l'accès et contribuer fortement à la baisse d'émission de Co2 et de particules fines.



**fiche action/projet « Création d'une voie de circulation douce à
Saint Calais – sécurisation de l'accès à la zone du
commerciale et industrielle du Pressoir »**

CRTE CC des vallées de la Brayre et de l'Anille

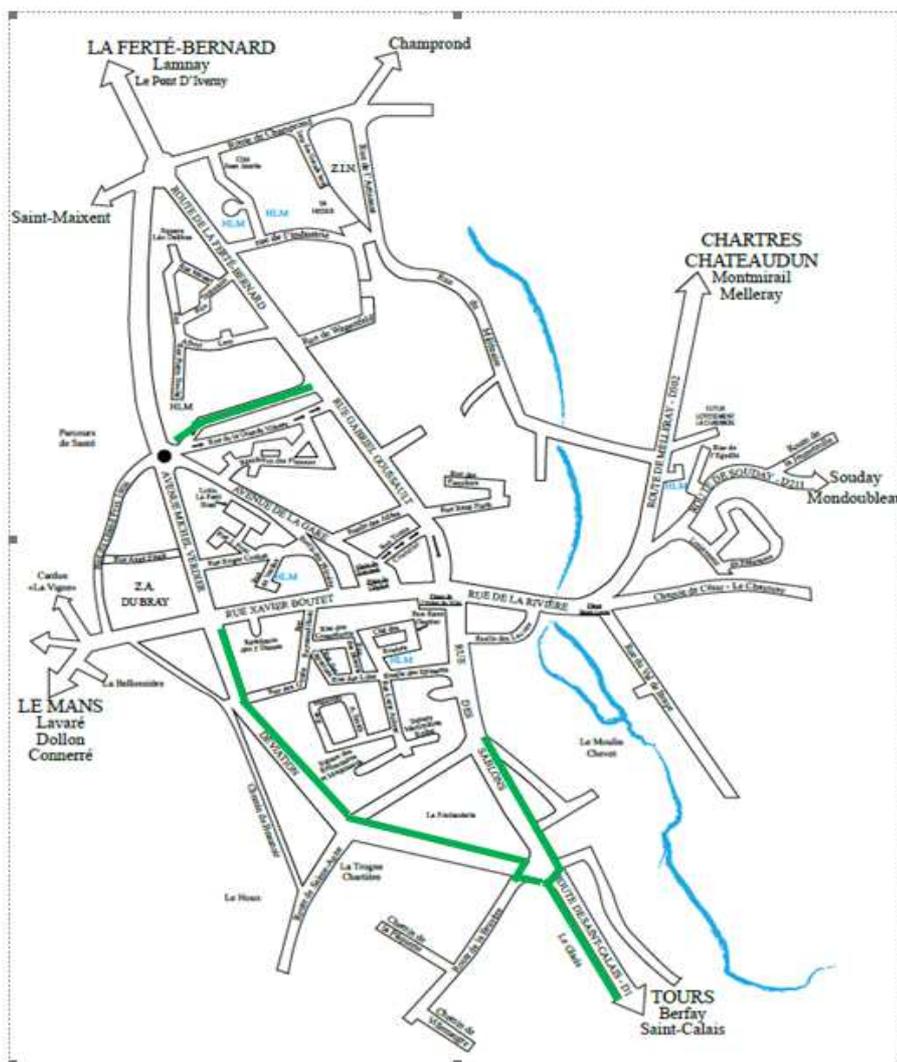
Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n°10	Accès à la mobilité
Maître d'ouvrage	Ville de Saint Calais Commune
Description de l'action	<p>La ville de Saint-Calais avec la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille, envisagent la création d'une voie urbaine douce pour desservir la zone commerciale et industrielle du Pressoir dans le but de sécuriser le cheminement des piétons et des cycles.</p> <p>En effet, faute de trottoir, la circulation routière sur la voirie départementale 13 Avenue de Vendôme, est actuellement très dangereuse pour ces derniers puisqu'ils sont contraints de marcher sur la voie départementale pour accéder à la zone du Pressoir où se situe notamment deux grandes surfaces commerciales (ALDI et CARREFOUR).</p> <p>Considérant l'intensité de la circulation automobile sur la voie départementale conjuguée au manque de visibilité de nuit, cette situation expose les usagers piétons à un risque réel, en particulier en période hivernale, auquel la collectivité se doit de remédier urgemment.</p> <p>Il est donc envisagé de créer une voie piétonne et cyclable d'une largeur minimum de 3 mètres, dont une partie sera prise en charge par la ville de Saint Calais (longueur 485 ml) et pour partie à la Communauté de Communes (sur une longueur de 130 ml). Cette voie sera créée en grande partie derrière la haie naturelle longeant la voirie départementale.</p> <p>Des plantations d'arbres et un engazonnement de chaque côté de cette voie sont prévus dans l'objectif de lui donner un aspect « voie verte ».</p> <p>Un dispositif d'éclairage indispensable à sécurité des usagers la nuit et en période hivernale est également prévu tout le long du cheminement.</p>
Partenaires	La ville et la communauté de communes envisagent de concrétiser leur partenariat sous la forme d'une convention, à intervenir, de groupement de commandes en application du code de la commande publique. Afin de garantir une réalisation harmonisée et cohérente, la Ville de Saint Calais, porteuse du projet, sera nommée coordonnateur du projet en vue de définir et organiser la procédure de consultation,

	<p>tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux, et de diriger l'exécution des marchés publics afférents. Le coordonnateur aura également pour mission de solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'apporter leur soutien financier au projet, en particulier celui de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.</p> <p>Les coûts seront répartis entre la ville et la communauté de communes en proportion du linéaire revenant à chacune d'elles.</p> <p>Une participation financière des commerces occupant la zone sera également sollicitée.</p>																																
Coût prévisionnel	<table border="1" data-bbox="427 725 1281 1630"> <thead> <tr> <th></th> <th>VILLE</th> <th>COMMUNAUTE DE COMMUNES</th> <th>TOTAL HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Création allée Terrassement, empierrement, finitions</td> <td>72 500,00 €</td> <td>13 291,10 €</td> <td>85 791,10 €</td> </tr> <tr> <td>Plantations, espaces verts</td> <td>8 583,33 €</td> <td>2 234,28 €</td> <td>10 817,61 €</td> </tr> <tr> <td>Clôtures</td> <td>6 666,66 €</td> <td>1 935,00 €</td> <td>8 601,66 €</td> </tr> <tr> <td>Eclairage public</td> <td>57 500,00 €</td> <td>13 237,95 €</td> <td>70 737,95 €</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td>8 533,00 €</td> <td>1 800,00 €</td> <td>10 333,00 €</td> </tr> <tr> <td>Topographie bornage</td> <td>1 870,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>1 870,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>188 151,32 €</td> </tr> </tbody> </table>		VILLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	TOTAL HT	Création allée Terrassement, empierrement, finitions	72 500,00 €	13 291,10 €	85 791,10 €	Plantations, espaces verts	8 583,33 €	2 234,28 €	10 817,61 €	Clôtures	6 666,66 €	1 935,00 €	8 601,66 €	Eclairage public	57 500,00 €	13 237,95 €	70 737,95 €	Maîtrise d'œuvre	8 533,00 €	1 800,00 €	10 333,00 €	Topographie bornage	1 870,00 €	0,00 €	1 870,00 €			TOTAL	188 151,32 €
	VILLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	TOTAL HT																														
Création allée Terrassement, empierrement, finitions	72 500,00 €	13 291,10 €	85 791,10 €																														
Plantations, espaces verts	8 583,33 €	2 234,28 €	10 817,61 €																														
Clôtures	6 666,66 €	1 935,00 €	8 601,66 €																														
Eclairage public	57 500,00 €	13 237,95 €	70 737,95 €																														
Maîtrise d'œuvre	8 533,00 €	1 800,00 €	10 333,00 €																														
Topographie bornage	1 870,00 €	0,00 €	1 870,00 €																														
		TOTAL	188 151,32 €																														

Origine des financements	Montant sollicité	Taux	Montant des dépenses éligibles (HT)	Commentaires
Financement de l'Etat (DETR, DSIL, Conseil Régional	94 075,66 €	50%	188 151,32 €	demande à faire
Conseil départemental - FDAU	20 000,00 €		> 70 000,00 €	demande à faire
Europe - LEADER	20 000,00 €			demande à faire
Autres financeurs privés				
TOTAL subventions	134 075,66 €			
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	54 075,66 €	29%		
<i>dont part à la charge de la ville de Saint Calais</i>	44 735,47 €			
<i>dont part à la charge de la CDC</i>	9 340,19 €			
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	188 151,32 €			
Calendrier	Lancement des appels d'offres et réalisation des travaux (démarrage et fin sur l'année 2022).			
Indicateurs d'évaluation proposés				

Développement et création de voies vertes / voies partagées CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n°11	Accès à la mobilité
Maître d'ouvrage	Commune de VIBRAYE
Description de l'action	<p>La commune de Vibraye s'est engagée dans une démarche volontaire de développement durable en signant en 2015 la charte « EcoQuartiers ». Elle vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement.</p> <p>C'est dans ce cadre que la collectivité a engagé depuis plusieurs années une démarche de création et de développement des liaisons douces (voies vertes et voies partagées).</p> <p>L'objectif est de créer un maillage continu et sécurisé, pour à terme rejoindre le centre-ville (commerces, services), et les équipements publics (établissements scolaires, équipements culturels et sportifs).</p> <p>Les tronçons créés à ce jour sont les suivants :</p>



Partenaires	Commune de Vibraye + Entreprises en charge des travaux + Usagers
Coût prévisionnel	Montant estimatif des dépenses à définir (entre 30 000 € et 50 000 € HT)
Plan de financement	Non défini à ce jour (Etat / Région / Département)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des travaux : second semestre 2022 • Durée des travaux : fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Retour des usagers, utilisation et fréquentation des équipements créés.



Acquisition et réhabilitation d'une habitation pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) CRTE CC des Vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n° 12	Cohésion sociale
Maître d'ouvrage	Ville de Semur-en-Vallon Commune
Description de l'action	<p>La commune connaît une pénurie de moyens de garde sur son territoire. Il ne reste plus qu'une seule assistante maternelle indépendante en activité sur le territoire. Pour l'année 2021, pas moins de 9 naissances ont été recensés. De fait, les familles sont confrontées à cette difficulté. 100% des enfants mis en garde dans les communes avoisinantes ne sont pas scolarisés à Semur-en-Vallon mettant en danger notre école. C'est pourquoi, la commune souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un bien immobilier pour le projet d'installation d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur la commune - Réaliser des travaux de réhabilitation pour mise en conformité PMI du projet de Maison d'Assistants Maternels pouvant accueillir 4 assistantes maternelles. (16 places) <p>La maison est trouvée, elle se situe juste à côté de l'école. L'achat est en cours avec le propriétaire et le notaire. Coût de la transaction : 100 000 € (frais de notaire inclus).</p>
Partenaires	<p>Les services de la PMI du Conseil Départemental de la Sarthe La CAF de la Sarthe Les porteuses du projet (assistantes maternelles)</p>
Coût prévisionnel	<p>Achat de la maison (frais de notaire inclus) : 100 000€ Travaux de réhabilitation : 80 000€</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds Régional de Développement des Communes du Pacte de Régional pour la Ruralité - Plan rebond petite enfance de la CAF <p>Autofinancement :</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Mai 2021 : délibération du Conseil Municipal actant l'achat de la maison - 4^{ème} trimestre 2021 : signature de l'acte d'achat de la maison chez le notaire. - 1^{er} semestre 2022 : début des travaux de réhabilitation - 2^{ème} semestre 2022 : ouverture de la Maison d'Assistants Maternels (MAM)
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation du nombre des places d'accueil des jeunes enfants.

Aménagement locaux MAM (Sainte Osmane)

Commune de VAL D'ETANGSON

Orientation Stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n° 13	Cohésion sociale
Maître d'Ouvrage	Commune de Val d'Etangson
Description de l'Action	Création d'une MAM car nous avons beaucoup de demandes pour la garde des enfants. Cette MAM permettra d'offrir non seulement à nos deux villages, mais aussi aux petits villages voisins, un mode de garde des enfants et qu'ils puissent plus facilement par la suite rejoindre notre école de Tresson du Sivos de l'Etangsort afin de conserver nos effectifs et nos classes.
Partenaires	-Porteuses de projet (assistantes maternelles) -CAF
Coût prévisionnel	50270,69 € HT
Plan de Financement	DETR 30 % = 15081.20 € Région 30% = 15081.20 € Autofinancement 40 % = 20108.29 € Total = 50270.69 €
Calendrier	2022
Indicateur d'évaluation proposés	Augmentation du nombre des places d'accueil des jeunes enfants.



Fiche projet
**Préemption d'un terrain et d'une maison pour la
création d'un futur lotissement et d'une MAM**

CRTE CC des vallées de la Brayre et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n°14	Cohésion sociale
Maître d'ouvrage	Ville de la Chapelle-Huon Commune
Description de l'action	La commune souhaite préempter une maison et un terrain dans le bourg en vue de la création d'un lotissement. Dans la maison il y aurait le projet d'aménagement de la maison pour la création d'une MAM, nous sommes en manque de nourrice sur la commune de la Chapelle-Huon
Partenaires	
Coût prévisionnel	Terrain + maison 110 000 € HT Aménagement MAM 30 000 € HT
Plan de financement	Auto financement Aménagement MAM DETR
Calendrier	Achat du terrain dernier semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmenter la population de la commune et de l'école



Evènement sensibilisation éco mobilité

CRTE CC des Vallées de la Brayre et de l'Anille

Orientation stratégique n°3	Construire une communauté vivante et solidaire
Action n° 15	Cohésion sociale
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille EPCI
Description de l'action	L'EPCI a le projet de développer des services de transports à la demande, d'inciter au co-voiturage. Par retour d'expériences d'autres territoires en Sarthe ont des difficultés d'amorçage de ce type de services par les usagers faute d'acculturation au concept d'eco-mobilité. L'EPCI a pour objectif de faire la promotion de solutions de transports alternatives auprès les usagers, par des animations pédagogiques et séquences de sensibilisation auprès des habitants. Favoriser une attente de services avant la mise en place effective des services.
Partenaires	Associations en lien avec la thématique Les habitants du territoire
Coût prévisionnel	5 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Susciter des échanges et une expression de besoins. Changement des pratiques de déplacements (à très longs terme)

Fiche Projet 3

Eclairage Public Agglomération Sainte Osmane Commune de VAL D'ETANGSON

Orientation Stratégique	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n° 41	Requalification de l'espace public
Maître d'Ouvrage	Commune de Val d'Etangson
Description de l'Action	Dans le Cadre d'un renforcement de réseau électrique sur l'agglomération de Sainte Osmane , les réseaux électriques, téléphoniques et de la fibre seront enfouis et nous remplacerons l'éclairage public trop vétuste avec un mode d'éclairage par led beaucoup plus économique et respectueux de l'environnement.
Partenaires	
Coût prévisionnel	45860.00 € HT
Plan de Financement	DETR 30 % = 13758.00 € Région 30% = 13758.00 € Autofinancement 40 % = 18344.00 € Total = 45860.00 €
Calendrier	4 ème trimestre 2022
Indicateur d'évaluation proposés	Eclairage led pour le respect de l'environnement

Fiche Projet 4

Aménagement Mairie (Evaillé)

Commune de VAL D'ETANGSON

Orientation Stratégique 2	Regagner de l'attractivité résidentielle
Action n° 42	Requalification du patrimoine public
Maître d'Ouvrage	Commune de Val-d'Etangson
Description de l'Action	Rénovation du chauffage et de la salle de réception (mariages et réunions) et création d'un WC pour PMR et d'un bureau, Maire et Adjoint
Partenaires	
Coût prévisionnel	49183.58 € HT
Plan de Financement	DETR 30 % = 14 455.07 € Région 30% = 14 455.07 € Autofinancement 40 % = 19 673.43 € Total = 49 183.58 €
Calendrier	3eme trimestre 2022
Indicateur d'évaluation proposés	Amélioration des conditions d'accueil de tous



Renouvellement du parc d'éclairage et passage des lanternes en led dans le centre bourg de Lavaré

CRTE CC des vallées de la Braye et de l'Anille

Orientation stratégique n°2	Regagner de l'attractivité
Action n° 43	Requalification espace public
Maître d'ouvrage	Mairie de Lavaré Collectivité territoriale
Description de l'action	Mise en place d'éclairage led au niveau du centre bourg Remplacement LED sur les lanternes 4 faces
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	Estimation du coût total des travaux : 14 250 € HT
Plan de financement	DETR 20 % : 2 850 € Commune : 11 400 €
Calendrier	2ème sem 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des charges de fonctionnement

